LE 19e VIRUS INFORMATIQUE

2€ seulement

Exclusif !

Les coulisses de la X-Box

M 05847 - 19 - F: 2,00 € - RD

En mai, lis ce qu'il te plaît ! ● mai 2002 ● Trimestriel ● Imprimé en France
13,10 FF ● 3,60 FS ● 80 FB ● 80 FL ● 1400 CFA ● Pol. Fr. 320 XPF ● Nelle Cal. 300 XPF ● 2,95 $Can ● 23 DH

L'actualité sans censure

Compaq nous traque ● Le PDA qui grille les PC ● Des virus sur des CD de jeux et DVD-Video ● Rififi chez les providers ● Le Père-Noël est une ordure ● Le scandale des noms de domaine ● Piratages, gaffes, arnaques, indiscrétions, etc.

encore plus croustillant

LE RETOUR
LE VIRUS CONTRE-ATTAQUE 2

COURRIER : Défense du consommateur
SANTÉ : Testez vous-même les ondes émises par votre téléphone portable

0 % de pub !

Nos tests sans concession

Intel est pris...

Intel a toujours prétendu, et continue de prétendre, que le seul facteur de puissance d'un microprocesseur est sa fréquence d'horloge. Il est pourtant connu qu'à fréquence égale, un processeur X peut être plus rapide qu'un processeur Y : il y a d'autres éléments qui expliquent la puissance des *chips* (nombre de *pipeline*, taille du cache, etc.). D'ailleurs, Intel vient de se prendre à son propre piège : sur son site, la société affiche des diagrammes comparants les « vieux » Pentium IV et le Pentium IV 2 GHz « A » (équipé du nouveau cœur Northwood). À la même fréquence, le Northwood surclasse ses homologues moins récents ! *(source :* Multimedium.com*)*

Benoît B.

Pour avoir l'HP

Le HP Omnibook XE3 est livré avec *Windows XP* préinstallé. Mais c'est le CD de réinstallation de *Windows 2000* qui l'accompagne. Cela veut dire que si le premier s'autodétruit, il ne faut pas insister et repasser à son ancêtre ?

Un DVD-Video vérolé !

On croyait les DVD-Video à l'abri du fléau viral. Pourtant, avec la multiplication des bonus DVD-Rom (lisibles uniquement sur un ordinateur), les risques se sont accrus et l'inévitable a fini par se produire ! Ainsi, le 29 octobre dernier, le DVD zone 1 (Amérique du nord) des *Powerpuff Girls* (*Les Super Nanas* en France, un dessin animé diffusé sur *Cartoon Network*), intitulé *Meat the Beat-Alls*, s'est retrouvé infecté par *FunLove*, un virus datant de 1999. Les utilisateurs de *MacOS* et *Linux* ne risquent rien et, pour une fois, se féliciteront de la non-compatibilité de ce type de bonus avec leur système ! Quant aux lecteurs de salon, ils ne courent, bien sûr, aucun risque. Warner Bros, l'auteur involontaire de cette triste première, n'a pas tardé à rappeler les DVD fautifs. Gageons qu'une grande partie du mal était déjà faite... On ne le répétera jamais assez, soyez vigilants, même avec les produits du commerce !

Jay

De vraies fausses cartes ECS en France ?

ADF Micro, le distributeur officiel de ECS en France, est parti en guerre contre les cartes-mères d'origine douteuse. Afin de distinguer les cartes officielles des « *contrefaçons* », une étiquette a été apposée sur l'emballage des produits (rien de plus simple à falsifier, soit dit en passant). ADF Micro fournit, par la même occasion, une liste de tous ses revendeurs agréés. Sous-entendue, les autres enseignes sont hors la loi. Ce qui est totalement faux ! ADF Micro n'est pas le seul distributeur officiel des produits ECS en France. De plus, d'autres revendeurs ne passent pas par la case « officielle » et se fournissent directement à l'étranger chez ECS, afin de proposer des produits à un tarif plus attractif. Il ne s'agit pas là comme aimerait le faire croire ADF Micro de contrefaçon, mais plutôt d'importation parallèle. Ce phénomène qui engendre une concurrence féroce semble avoir été approuvé par la maison mère d'ECS. Pour clore le débat, elle ajoute, d'ailleurs, que les fameuses cartes contrefaites « *n'existent pas, en raison de leur faible coût* » ! *(source :* hard¬ware.fr*)*

Olivier B.

Poids lourd

Chaque sortie d'une console et de ses premiers jeux s'accompagne de la découverte de nouveaux modes d'emploi. Outre les classiques erreurs de traduction, ils contiennent souvent de véritables perles (on se souvient de l'inénarrable notice de la PlayStation 2 !). Les manuels *made in* Microsoft ne font pas exception ! Dans la doc des jeux, il est spécifié que la garantie ne sera pas appliquée « *si le dysfonctionnement du jeu résulte d'un accident, d'un usage ayant entraîné une détérioration, d'un virus, ou d'une utilisation inappropriée* ». Avec un minimum de mauvaise foi de la part de l'éditeur, vous pouvez toujours courir pour faire appliquer votre garantie, d'autant plus que la console a elle-même tendance à rayer les disques... Quant au fait que Microsoft ait déjà prévu la possibilité d'une infection virale n'est pas pour nous rassurer (c'est une première dans le monde des consoles) ! Pourtant Pierre Bichelot, responsable Marketing France de la société, affirmait au *Monde* : « *Notre mode on-line passera par des serveurs Microsoft protégés pour éviter tout risque de virus* ». Donc si votre console venait malgré tout à être infecté, soit il provient des serveurs (de Microsoft), du jeu d'un éditeur tiers ou de Microsoft lui-même ! Dans ce cas, il serait scandaleux que le remplacement du disque soit refusé au client ! Pourtant, c'est bien ce qui est inscrit dans la doc...

Passons au manuel de la machine : « *ne placez pas la console X-Box à proximité de sources de chaleur, telles que des radiateurs, des registres de chaleur, des cuisinières* », elle chauffe déjà suffisamment par elle-même, pas besoin de l'y aider ! D'ailleurs, on pourrait lui trouver de nouvelles utilisations. Surveillez le témoin d'état, s'il vire à l'orange, les carottes sont cuites : « *Sa persistance indique une surchauffe de la console X-Box, vous ne pourrez jouer qu'après le refroidissement de celle-ci* ». Plus loin, on apprend qu'« *en tombant, la console X-Box peut heurter quelqu'un, en particulier un jeune enfant. Pour limiter les risques de blessures corporelles et de dommages matériels, installez et utilisez correctement la console de jeu vidéo X-Box en suivant les instructions* ». Rien d'étonnant à cela vu le poids de la bête (plus de 4 kg !). Pensez-y avant de jeter votre console par la fenêtre. Un accident est si vite arrivé !

Neo

ACBM
14/30, rue de Mantes
92700 Colombes
Tél : 01 47 81 04 45
Fax : 01 47 81 03 72
Web : www.acbm.com
Sarl à capital variable au capital de 10.000 €
RCS Nanterre B 404 944 894

Notre personnel n'est pas en mesure de répondre aux questions individuelles. Désolés !

Directeur de la publication
Rédacteur en chef
Olivier Aichelbaum

Rédacteurs
B. Bailleul, Bill*, *Bill, O. Blaszczyk, Boubou, CSKi, G. Daim, DarkNiko, Dev, Dijkstra, P. Gueulle, E. Hache, Jay, Kiwi, N. Larsen, J. Le Blaye, Le root du futur, Marc Rees, Maix, Némo, Neo, Plume, Ramza, F. Reiler et C.A.S.I. (Contribution anonyme sur internet).

Illustrateurs
B. Bellamy, J. Brun, Lasserpe, Nevil, Ougen, E. Ting.

P.A.O.
J.-C. Lenormand
www.image-et-net.com

Imprimerie
Quebecor (77)

Messageries : NMPP

Dépôt légal : à parution

ISSN 1276-8790

Commission paritaire
en cours

Anciens numéros
Les anciens numéros de nos différents magazines sont tous épuisés. Il arrive que certains de nos lecteurs se séparent de leurs exemplaires. Consultez les petites annonces des *Puces Informatiques* !

Abonnements
Nous n'avons pas trouvé de solution économique pour un vrai abonnement. Mais si vous avez un *e-mail*, nous pouvons vous informer régulièrement de nos parutions. Pour cela, envoyez un mail à inscription-annon¬ce@acbm.com et suivez les instructions qui vous seront données.

AOL castré !

Le tribunal de Castres a rendu le 5 février dernier, un jugement opposant AOL à l'un de ses abonnés à la formule 50 heures à 15 €. Les juges ont condamné le FAI pour « *manquement au regard des prestations d'assistance technique que ses abonnés sont en droit d'attendre d'elle* ». Le contrat résolu, l'abonné a reçu 762,25 € de dommages et intérêts. Les faits ? En juillet 2001, France Télécom alertait Christophe Sirven, le client en question : il a une consommation téléphonique anormalement élevée. L'abonné enquête et apprend d'AOL que ses appels sont facturés avec le numéro réservé à ceux ayant choisi un accès par téléphone portable ! « *D'après France Télécom* », révèle le jugement, « *il serait possible qu'AOL ait fait le choix, dans l'hypothèse de saturation de basculer les connexions des abonnés sur le numéro correspondant au forfait GSM* ». Des allégations que conteste le FAI : tout vient d'un problème de manipulation par l'abonné lors de la sélection des numéros d'accès. Mais AOL a eu un peu de mal à expliquer au tribunal pourquoi les différents courriers de Christophe Sirven au service technique étaient restés sans réponse.

Marc Rees

Seul dans le blizzard

Les géniteurs de *Warcraft* n'aiment pas la concurrence ! En effet, Blizzard a forcé le site Bnetd Project à cesser son activité. Ce dernier proposait aux joueurs d'héberger les parties *on-line* de *Diablo 2* et de *Starcraft* sans passer par les serveurs officiels. Motif invoqué par Blizzard : n'importe quel joueur, doté d'une version originale ou piratée de ces jeux pouvait accéder aux serveurs, puisqu'aucun numéro de série n'était requis. En fait, Blizzard refuse de communiquer ses algorithmes de vérification, d'où l'impasse pour Bnetd qui ne peut satisfaire aux exigences hypocrites de l'éditeur ! Un site similaire consacré à *Warcraft 3* a également fermé ses portes, alors que le jeu n'est même pas encore disponible dans le commerce. Ils sont prévoyants chez Blizzard !

Olivier B.

Fnac, l'arnaque ?

Pourquoi choisir un PC plutôt qu'un Mac ? Par exemple, parce que les composants matériels et logiciels compatibles sont plus nombreux et plus économiques. C'est pour cette raison que Jean C., utilisateur lambda, a fait l'acquisition auprès de Carrefour d'un IBM Aptiva. Manque de chance, quelques semaines après l'expiration de sa garantie (c'est toujours comme ça que ça se passe...), plus rien. Diagnostic rapide d'un ami : c'est la carte mère qui est morte. Évaluation de prix : 700 F TTC si l'ami en question s'occupe de la réparation, pas plus de 1.000 F TTC chez le « Chinois » du coin. Le travail ? Remplacer la carte mère au format Micro ATX par n'importe quelle autre, redémarrer et reparamétrer *Windows*. Pour des raisons qui n'appartiennent qu'à lui, Jean décide de tenter sa chance à la Fnac de Vélizy. Il laisse son PC en dépôt et revient quelques jours plus tard pour obtenir son devis (n°50061132) : carte mère morte. Merci la Fnac, on le savait déjà ! Montant du devis : 376 F. Montant des réparations : 3.572 F TTC de carte mère, 54 F TTC de petits accessoires (comprenez visserie) (!!!) et une heure trente de main d'œuvre à 564 F TTC. Au total, la Fnac réclame 4.190 F TTC de réparations, soit quatre fois plus que les prévisions initiales. Évidemment, à ce niveau de prix, c'est sans doute le grand luxe : carte mère IBM (qui tombe en panne au bout d'un an, merci...) et des vis en or massif ! Échaudé, Jean refuse le devis, le paie et fait appel à son ami qui, pour le montant initial prévu, lui remet à neuf son fringant PC. Moralité : au moment de faire réparer un PC, à moins de vous appeler Crésus, évitez la Fnac...

G.D.

De plus en plus plat

La presse avait encensé Sony lorsque le constructeur avait lancé la gamme Platinum sur PlayStation. Il s'agit d'une réédition de titres à petit prix. À l'origine, ces titres devaient avoir atteint un million d'unités vendues au préalable pour pouvoir y accéder. Un gage de qualité en quelque sorte (même si les jeux les plus vendus ne sont pas forcément les meilleurs). Puis ce quota a progressivement fondu comme neige au soleil, pour satisfaire les éditeurs tiers qui rêvent de voir figurer leurs vieux titres dans cette collection. Aujourd'hui, Sony annonce fièrement le lancement de la gamme Platinum PlayStation 2. Le quota est désormais de... 150 000 ventes ! On trouve dans la première fournée de titres quelques surprises comme *Oni* et *Timesplitters*, deux jeux très moyens. À ce rythme, on se prend à rêver : pourquoi pas des jeux en collection Platinum, dès leur sortie dans leur commerce ?

Kiwi

Pay more !

Dans une interview accordée au site *Overgame*, J. Allard, le directeur général de la plate-forme X-Box chez Microsoft a fait preuve d'une langue de bois consternante. Le journaliste lui fait remarquer judicieusement que la console européenne coûte 128 € de plus qu'aux États-Unis et surtout 184 € de plus qu'au Japon ! Comment se justifie un écart aussi scandaleux, alors que les sorties sont quasi simultanées ? Nous vous livrons sa réponse en intégralité : « *La Xbox vaut son prix. Tout ce qu'elle comprend comme composants dernier cri justifie son prix. Il faut savoir aussi que nous lançons la console dans 16 pays simultanément ! Des pays avec des réglementations différentes, des taxes spécifiques. Il y aura d'ailleurs cinq langues différentes dans l'Operating System de la Xbox et dans les jeux européens* ». Du grand blabla qui n'explique rien du tout ! Ni les frais de traduction, ni l'écart de taxes de l'ordre de quelques points seulement ne peuvent justifier une telle différence de prix. Il faut rétablir une vérité : les composants de la X-Box sont loin d'être du dernier cri, certains sont proches de ceux d'un vieux PC. Ajoutons à cela que d'un continent à un autre, les caractéristiques techniques de la console sont strictement identiques !

Kiwi

Tromperie épique !

Epic Games a dû faire face à un petit scandale autour de son jeu *Unreal 2* en cours de développement. En effet, des fans du jeu ont découvert qu'une image publiée dans le magazine britannique *Computer Gaming World* a été truquée. L'image était splendide. Un peu trop même, et les développeurs ont reconnu avoir retouché l'image en dessinant les ombres à la main. Cette image risque de ternir... l'image de l'éditeur.

K.

Partout, on voit des publicités pour Wanadoo : « *Wanadoo double vos heures d'internet* ». Cela veut-il dire que les téléchargements sont deux fois plus longs en passant par ce *provider* ?

CSKi

IBM, ce relou

Afin de promouvoir *Linux*, IBM a organisé une tapageuse campagne de publicité, dénommée

« *Peace, Love,* Linux » Dans les rues de San Francisco, New York, Chicago, les passants ont pu admirer des tags représentant la paix, un cœur et un pingouin. Zyva ! Cependant, cette œuvre urbaine n'a pas été au goût de tous. Réalisées à la craie paraît-il biodégradable début 2001, les inscriptions sont toujours visibles sur le bitume. Prise de teutê ! IBM doit donc faire disparaître les centaines d'inscriptions à la demande des services municipaux. Elle est tout de même instamment autorisée à faire un dernier

graffiti, mais sur un chèque cette fois : le coût du nettoyage s'élève à plus de 110.000 €. Yo !

Marc Rees

Tétrix

Non, il ne s'agit pas d'une parodie X du célèbre *Tetris*, mais l'une des nombreuses bourdes que l'on retrouve dans le rapport sénatorial de M. Claude Huriet. Intitulé *Rapport d'information n° 169 – Images de synthèse et monde virtuel techniques et enjeux de société*, il accorde une place de choix aux jeux vidéo. Le nombre d'erreurs est assez édifiant. On y apprend, par exemple, que c'est la puissance de la Nintendo 64 qui a permis l'apparition de la 3D. Ou encore que les consoles peuvent afficher jusqu'à soixante images par seconde, tandis que les ordinateurs personnels sont limités à quinze. Saurez-vous trouver les autres erreurs sur http://www.senat.fr/rap/o97-169/o97-169.html ? Si vous n'arrivez pas à vous empêcher de rire, souvenez-vous que ce rapport a été payé avec l'argent du contribuable - pour un montant qui ferait, sans doute, rêver n'importe quel pigiste de *Virus*...

Kiwi

FT raconte des sonneries

Dans le premier *NetBug* (p. 10), dans un article consacré aux sonneries pour portables, on peut lire l'interview d'un responsable de France Télécom qui déclare « *nous avons abandonné l'idée* [de nous intéresser aux sonneries pour portables] *compte tenu des risques légaux, notamment liés au droit moral. Nous aurions été les premiers dans la ligne de mire des auteurs* » Pourtant, sur le portail Voilà, qui appartient au groupe France Télécom, on trouve à l'adresse suivante http://mobile.voila.fr/html/sonac.php un vaste choix de sonneries à télécharger pour son téléphone portable. Schizophrène la société France Télécom ou bien l'appât du gain (1,35 € l'appel puis 0,34 €/minute depuis un poste fixe) lui a-t-il fait oublier les risques légaux ?

Boubou

Enquête exclusive !

Les coulisses du développement sur X-Box

Pour que la X-Box décolle, il lui faut les meilleurs jeux. On peut compter sur les éditeurs traditionnels pour nous proposer un n-ième simulateur de conduite, un n-ième *Doom-like* (etc.) toujours plus beaux, toujours plus forts. Mais Microsoft affirme qu'elle souhaite favoriser la créativité et l'apparition de nouveaux genres. À cet effet, lors d'une interview sur *Game One*, un responsable de la firme a annoncé qu'elle fournirait, gratuitement, un kit de développement à ceux qui en feraient la demande.Ni une, ni deux, cachés derrière un petit studio sans moyen mais plein d'idées, nous contactons la firme de Bill Gates. Microsoft France nous confirme l'information et nous communique les coordonnées de M. Curry, responsable européen basé au Royaume-Uni. Sa réponse viendra sous forme d'un courrier type. Il y a trois façons de se mettre au développement sur X-Box.

La première : si on travaille pour une société approuvée (comprenez un grand éditeur de jeu), on a le droit au support technique complet et au kit de développement, avec le « *bénéfice de voir quelqu'un d'autre payer la facture* » ! Il fallait y penser...

Le gratuit est payant !

Pour les développeurs indépendants, notre cas, deux solutions. La plus commune : en signant un contrat de type « secret défense », on obtient gratuitement un « kit de prototypage » comprenant un guide de développement, les instructions pour transformer un PC en système de développement (adieu la X-Box !), etc. Aucun support technique n'est assuré et, pis, ce kit ne contient... aucun outil de développement ! Il vous faudra impérativement acquérir le *SDK Direct X8* (gratuit sur le net) et le langage *Microsoft C++ 6.0* (carrément pas gratuit, lui !).

Enfin, si vous n'avez vraiment aucun moyen, dernière possibilité : il vous faudra convaincre Microsoft que vous avez une excellente idée et de vraies compétences. Attention, les places du « programme d'incubation » sont chères ! Vous faites partie des élus ? Vous devrez signer un accord de confidentialité qui vous permettra d'accéder au support technique et d'acquérir un kit de développement... au même prix qu'un éditeur ! Et le kit gratuit promis ? Cette dernière procédure, pas plus que les précédentes, ne permettra de l'obtenir ! Mais ce n'est pas tout : le programme d'incubation a une limite de 6 mois. Dans les 6 mois, vous devez avoir trouvé un éditeur pour votre concept, revenir pour une ré-autorisation ou alors... retourner les kits de développement ! Moralité : vous avez une idée originale de jeu ? Prenez une PlayStation 2 sous *Linux* !

Dev, A. V. et O. A.

Adobe désigné copieur

Dans la série « fais *ce que je dis, mais non ce que je fais* » : Adobe, fort sourcilleuse lorsqu'on s'attaque à ses droits d'auteur, a été enjointe par un juge à faire un peu de ménage dans deux de ses productions : *InDesign 1.5* et *InCopy 1.1*. Tryo Systems, petite entreprise à l'initiative de la plainte, estimait que ces deux logiciels pompaient allégrement son code *C-Index*. Adobe a d'abord stoppé la diffusion de ses deux logiciels (aux États-Unis), mais le conflit s'est finalement achevé par un accord amiable. Dans le communiqué de presse expliquant rapidement cette affaire, Adobe parle de fraude et de mauvaise utilisation du copyright. Un discours bien plus feutré que dans ses pages consacrés aux copies pirates. On y trouve les termes : pirates, illégales, poursuites criminelles, logiciels suspects, peines sévères... mais aucune mention d'accord amiable !

Maix

Tous contre un, un contre tous

En juillet, AOL et Club Internet (groupe T-Online) avaient obtenu la condamnation de LibertySurf pour publicité mensongère (lire *Puces* 36). Cette fois, c'est LibertySurf et T-Online qui s'unissent contre AOL ! Le tribunal de commerce de Nanterre a rendu une décision en leur faveur le 8 novembre, confirmée en appel. En ligne de mire : l'offre « *20 heures gratuites sans engagement, communications comprises* », l'abonnement 50 heures à 99 F et les services vantant la supériorité d'AOL sur ses concurrents. Ils reprochent d'abord à AOL de faire basculer automatiquement l'essai gratuit vers une formule payante une fois les 20 heures consommées. Pour le juge, cette offre dite sans engagement est pleine de « *contrevérités* ». Tout était spécifié grâce à un astérisque se défend AOL. Ce n'est qu'un « *renvoie séparé, caché et pratiquement illisible* », répond le juge. « *En facilitant ainsi* [...] *le racolage des clients,* [AOL crée] *un trouble manifestement illicite pour ses concurrents* ». Contre l'offre 50 heures/mois, le juge estime que la mention de la durée d'abonnement (24 mois) n'a pas bien été précisée dans les publicités. Le consommateur est trompé, croyant pouvoir se désengager à tout moment. Enfin, tous les traits d'orgueil tels « *le kit le plus facile à installer* » ou « *la meilleure assistance technique* » doivent être éradiqués. Bilan : suspension des publicités sous astreinte de 150.000 F et 135.000 F pour les frais de justice des demandeurs. Dans cette guerre des FAI, il ne manquera plus qu'à AOL et LibertySurf de s'associer contre Club Internet pour qu'on ait fait le tour de toutes les combinaisons judiciaires possibles !

Maix

Trop chères enchères

C'est la grogne générale chez les utilisateurs français d'eBay (ex-iBazar). Les tarifs ne cessent d'augmenter (lire les précédents *Puces*) et les services gratuits ne sont désormais plus qu'un lointain souvenir. Le dernier coup de massue est venu de la mise en place d'un système d'annonces payantes : quelle que soit l'issue de l'enchère, l'utilisateur met la main à la poche ! Les réactions ne se sont pas fait attendre et une grosse partie des utilisateurs a immédiatement boycotté le site d'enchères et migré chez la concurrence. Les chiffres sont là : avant de se faire racheter par eBay, iBazar proposait plus de 500 000 annonces. Le site n'en compte plus aujourd'hui que 50 000 ! Officiellement car, en surfant sur le site, nous sommes tombés par hasard sur une autre page qui n'en recense que 40 000. EBay truque-t-elle ses chiffres ? Cette question adressée à la société est restée sans réponse...

La dégringolade vertigineuse d'eBay profite à Aucland qui devient du coup le leader des enchères en France avec 210 000 annonces, Yahoo France se retrouve en seconde position et d'autres sites de petites annonces classiques revendiquent leur part du gâteau, à l'image de Price Minister (400 000 annonces). EBay France défend sa politique commerciale : c'est, selon elle, la seule solution pour être rentable. Mais du nombre d'offres dépend la fréquentation, et réciproquement. La machine semble aujourd'hui bien grippée. Bientôt le site d'eBay France aux enchères ?

Kiwi

Oppède toi-même !

Oppède, petit village du Vaucluse, perché sur le Luberon. Avec ce doux nom, vous ressentez quelques réminiscences de vacances, d'amour(s) d'été et autres bons moments ? Pas AOL. Un

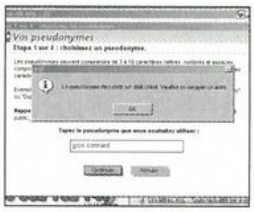

habitant de ce village a souhaité s'abonner auprès de ce FAI. Il a rempli scrupuleusement son formulaire, donné docilement son numéro de carte bancaire, puis choisi un pseudonyme. « Oppède » sonnait bien, va pour « Oppède » ! Seulement le logiciel chargé de contrôler l'enregistrement a délicatement inscrit sur l'écran de l'intéressé : « *ce pseudonyme n'est pas disponible, veuillez en choisir un autre* ». Stupéfaction ! Après enquête, le service technique lui a expliqué que sa localité se terminait par « pède » comme « pédé ». AOL a donc flairé l'insulte, la grossièreté, ou on ne sait quel cloisonnement moral. Pour sa défense, la direction a exposé que « *comme tout système automatisé, il comporte des imperfections, mais il permet de garantir un certain niveau de sécurité et un environnement familial et convivial* ». Nous avons voulu éprouver justement son seuil de moralité en ajoutant des pseudos à un compte déjà créé. Excusez-nous de la familiarité des termes suivants, mais il s'agit de tests purement objectifs : « petit pet »,

« gros connard », « petit con », « putain » (et ses variantes « grosse », « petite »,...), tous ces noms ont été validés ou ont été annoncés comme déjà pris, et sont donc passés au travers de la barrière d'AOL, contrairement à « Oppède ». Qu'en pense le service tech... nique ? *(source :* Le Canard Enchaîné*)*

Marc Rees

Le juste prix

Cela fait quatre ans que Virgin Interactive a quitté le marché américain après de sérieux revers financiers. Pour fêter son « grand » retour, l'éditeur a annoncé une gamme de produits à de prix défiant toute concurrence : toutes les nouveautés seront à 20 dollars, soit environ 23 € ! C'est la moitié du tarif habituel pratiqué ici, outre-Atlantique. Une baisse prétendue possible grâce à l'élimination des manuels en papier, au profit d'instructions électroniques. Après renseignements, les joueurs européens n'ont pas à s'inquiéter : Virgin Interactive ne vous a jamais quitté et vous continuerez à payer le prix fort, c'est-à-dire 54 € pour les mêmes jeux !

O.B.

Steltor le cou à Netscape et AOL !

Steltor, société canadienne, avait autorisé Netscape (propriété d'AOL) à commercialiser le logiciel *Corporate Time*, jusqu'au 31 décembre 1999. Rebaptisé *Netscape Calendar*, cet agenda sera intégré à *Communicator Pro*. Problème : la firme le diffusera jusqu'en juillet 2001. Steltor déplore « *nos efforts pour obtenir une juste réparation n'ont suscité aucune réponse* ». Les deux géants sont donc poursuivis devant une cour californienne. Il est tout de même regrettable de disposer d'un si puissant calendrier et d'oublier des dates aussi importantes !

M. R.

Les boules !

Microsoft a débuté une vaste campagne de promotion pour développer les ventes de ses souris optiques Intellimouse Explorer. Pour l'achat de ce modèle, 15 € vous seront remboursés contre l'envoi d'une preuve d'achat ainsi qu'une pièce surprenante : une boule mécanique de souris ! Pour nous empêcher de revenir à l'ancienne peut-être ?

O.B.

Un virus dans un jeu Dreamcast !

Les Japonais qui ont acheté le jeu *Atelier Marie* sur Dreamcast et qui ont eu la malheureuse idée de le lancer sur PC ont eu une drôle de surprise. En exécutant l'économiseur d'écran distribué par l'éditeur Kool Kizz, l'utilisateur active un virus insidieux caché sur le GD-Rom. Il s'agit de *W32.Kriz* qui, le 25 décembre, détruira le *Bios* de l'ordinateur et tentera de corrompre tous ses fichiers. Il sera alors devenu inutilisable. Joyeux Noël !

Olivier B.

Blanche Neige et les 7 bogues

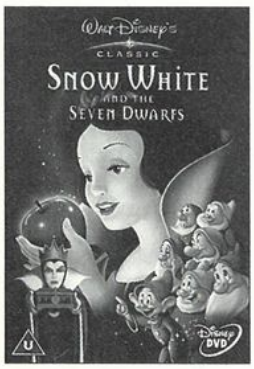

De nombreux acheteurs du DVD-Video *Blanche Neige et les 7 nains* ont été désagréablement surpris. En effet, plusieurs centaines d'exemplaires de ce disque (selon Disney) présentent une incompatibilité majeure avec les systèmes *Windows 2000* et *XP* (aucun problème sous *Windows 98*). La société InterActual Technologies, chargée du SAV pour ce produit, a publié un communiqué, les symptômes sont les suivants : message d'erreur empêchant tout visionnage ou lecture erratique du disque pour les plus chanceux. Si vous rencontrez un problème avec ce DVD, sachez que Microsoft a sorti un *patch* résolvant le problème. Celui-ci est disponible sur http://www.microsoft.com/downloads/release.asp?ReleaseID=33428&area=search&ordinal=37. Alors à qui incombe la faute ? Microsoft ou Disney ? Quoi qu'il en soit, Disney avoue ne pas avoir testé le fonctionnement de son DVD sous *Windows 2000* ! Et ce n'est pas tout : le premier DVD (le coffret en contient deux) ne passe pas non plus sur la console Xbox... de Microsoft. C'est bien connu : Blanche Neige préfère les pommes !

Jay

Retour de bâton

Immersion a engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de Sony et de Microsoft. La société californienne spécialisée dans la simulation tactile reproche aux constructeurs d'avoir violé ses brevets relatifs à la technologie TouchSense. Cette dernière est utilisée dans les manettes vibrantes, telles que les Dual Shock de Sony, par exemple. Ce genre d'accessoires existe déjà depuis plus de cinq ans. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour réagir sur le plan judiciaire ? Selon Immersion, beaucoup de constructeurs (Logitech, Saitek, etc.) ont déjà acquis une licence. Avec Sony et Microsoft, les négociations n'ont pas pu aboutir. Paradoxalement, Microsoft annonce ne pas avoir pris connaissance du contenu de la plainte. Si Immersion obtient gain de cause, avec des *royalties* sur les centaines de millions d'accessoires vendus à ce jour, ce sont les portemonnaie des sociétés incriminées qui risquent de vibrer !

Olivier B.

Pas de manuel de sauvetage !

Les acheteurs de *Flight Simulator 2002* ont eu une drôle de surprise en ouvrant la boîte du jeu : il n'y a pas de manuel ! Microsoft a décidé de réaliser de substantielles économies de papier, la documentation se trouve désormais sur le CD-Rom de jeu. Il vous faudra donc l'imprimer à vos frais (environ 500 pages pour la version Pro), en sus des 85 € déjà déboursés pour le titre !

K.

ELSPA de quoi elle parle

Jusqu'à présent la mission de l'ELSPA (European Leisure Software Publishers Association) se cantonnait à la lutte contre le piratage et au classement des jeux par tranche d'âge. Une mission en apparence noble. L'association s'est toujours défendue de toutes pressions extérieures et affirme établir une classification selon des critères objectifs. Pourtant, ce sont les éditeurs anglais qui forment cette même association pour défendre leurs intérêts. Vous avez dit paradoxal ? Le jeu *Hooligans : Storms Over Europe* de la petite société Darxabre était certain, de par sa nature violente (le joueur entre dans la peau de *hooligans*), d'être désigné pour un public adulte. Mais cette fois-ci, l'ELSPA est très largement sortie du cadre de ses compétences et s'est permis d'ajouter que le jeu n'est pas bon et qu'il ne correspond pas à l'éthique de l'association. Et si on laissait aux joueurs le soin de juger cette qualité ? De fait, le jeu ne pourra pas être distribué en Angleterre par un réseau affilié à l'ELSPA, ce qui s'apparente à un boycott pur et simple ! Rappelons que *State of Emergency* de Take 2 (un jeu dont le sujet principal est l'émeute urbaine, l'objectif du joueur étant de déstabiliser la société) a reçu l'aval de l'association. Deux poids, deux mesures ?

Olivier B.

Take 2 accusée de piratage !

Cela fait maintenant plus d'un an que Ubi Soft s'est engagée dans un marathon judiciaire à l'encontre de Take 2. Avant de se faire racheter par Ubi Soft, Red Storm avait confié les droits de distribution de ses jeux à Take 2 pour l'Europe ainsi que quelques pays non américains. La société française accuse Take 2 d'avoir vendu ces jeux, mais sans verser les sommes dues à Red Storm. La justice lui a donné raison à deux reprises, et le total des indemnités s'élève aujourd'hui à 5 M€. Mais cela ne suffit encore pas à Ubi Soft qui réclame le double ! La bataille juridique se poursuit donc, d'autant plus que la société française a découvert récemment en Italie des copies de *Rainbow Six* qualifiées de « *pirates* », fabriquées et distribuées par une filiale de... Take 2 ! Cette dernière s'est refusée à tout commentaire. Dire que cette société condamne les joueurs qui piratent...

Kiwi

Friture à l'huile de Palm !

Après avoir fait la sourde oreille pendant plusieurs mois, Palm va enfin remplacer les socles de ses assistants personnels M500 et M505. Au printemps 2001, de nombreux utilisateurs avaient connu des déboires avec ces modèles, peu après leur commercialisation. L'origine ? Un problème de synchronisation entre l'ordinateur de poche et les PC. Il se manifeste par des survoltages et la présence d'électricité statique. Certains possesseurs ont même dû changer leur carte-mère, celle-ci ayant tout simplement grillé ! En août dernier, un cabinet d'avocats américains, représentant certains de ces consommateurs, évoquait le chiffre de « *centaines de milliers* » de victimes. Certes, la firme, propriété de 3Com, avait accepté dès novembre 2001 de procéder à quelques remplacements, mais en vain, les pannes ayant perduré. « *20 %* (sic !) *de ceux qui ont bénéficié d'un nouveau modèle se sont trompés en renvoyant ce dernier à la place du défaillant* » relativise la firme. Le programme actuel ne concerne que les États-Unis pour l'instant (www.palm.com/support-/m50XUSBcradle.html). Les autres pays seront concernés sous peu. Par contre, rien n'est dit concernant la prise en charge des cartes-mères en panne, alors qu'il s'agit d'une réparation légitime à laquelle peuvent prétendre les utilisateurs. La reconnaissance de ces problèmes les aidera à faire valoir leur droit à réparation. Espérons pour l'avenir qu'il n'y ait plus de problème, car les utilisateurs font, eux aussi, de la surtension !

Maix

Elsa, t'en va pas !

Quelques mois avant sa déconfiture, Elsa nous a envoyé un communiqué concernant les cartes Gladiac. En tête « *des dernières innovations technologiques* », le constructeur nous vante « *un design résolument nouveau* [...] *avec un PCB noir et des dissipateurs en couleur (ex : rose pour la Gladiac 721)* ». Avec ce genre de communiqués, on en aura vu de toutes les couleurs !

Pingouin à la Mandragore

La distribution Mandrake 8.2 de *Linux* vient de sortir. Mais nous ne résistons pas au plaisir de vous conter notre aventure avec la 8.1. Elle était, bien sûr, téléchargeable gratuitement. Mais tout le monde n'a pas d'accès haut débit. Alors MandrakeStore propose divers produits en VPC : de 200 F pour la version « gratuite » à 1.135 F pour la professionnelle (avec des applications en bonus et 90 jours de hotline – la question est à 105 F ensuite). Ces tarifs comprennent CD, frais de ports et une contribution aux développements internes. Les paiements se font aux États-Unis, mais les envois se font de Paris : le consommateur paye des frais interbancaires pour rien ! Ayant commandé l'offre à 430 F, j'avais accès au forum Mandrake pendant un mois : aucune réponse à mes questions. Au niveau de la présentation du produit, c'est l'indigence : j'ai d'abord reçu deux CD-R de piètre qualité, non reconnus par un lecteur. Ailleurs, une installation correcte débouche sur un système inutilisable (alors qu'une version téléchargée fonctionne parfaitement). Un mois plus tard, je réceptionne le DVD *Powerpack*, dans un boîtier cristal ultra fin et avec une pseudo pochette sans rapport avec Mandrake. Ce support permet d'installer une version fonctionnelle, à condition d'avoir le lecteur idoine. Bref, pour acquérir cette distrib, direction www.ikarios.com (40 F les trois CD-R). Et, si vous tenez à la boîte et au mode d'emploi, rendez-vous dans un magasin !
La version 8.2 gomme moults bogues de son aînée et est enrichie de nombreux utilitaires.

DarkNiko

Un losange qui tourne pas rond ?

Le site reseaux.com, rebaptisé auto5.com en 1998, a été créé par une petite entreprise française, 2iCompany. Il offrait gratuitement aux professionnels de l'automobile la possibilité d'une présence sur l'internet dans 164 pays : présentation de leur gamme de véhicules, annuaire de leurs réseaux, etc. Depuis quatre ans, tous ces services ont été désactivés, ses auteurs ne pouvant assumer financièrement sa mise à jour suite à la condamnation d'un tribunal. Motifs du procès ? Le site a publié la dénomination et le logo de la marque Renault, malgré l'interdiction du constructeur. On lui reproche d'avoir également commis un acte de parasitisme, profitant de la notoriété de la marque pour faciliter ses affaires. Enfin, il a publié des propos dénigrant la société et diffusé des informations fausses à son encontre. Total : près de 100.000 €

de condamnation ! Les responsables s'estiment plus victimes que coupables. Selon eux, leur procès serait vicié par de nombreuses erreurs voire des faux dans les constats d'huissiers. Ces accusations sont graves et concernent les copies d'écran soumises aux juges : certaines pages sont appelées à partir d'URL impossibles à résoudre, d'autres sont annoncées à partir d'une URL qui appelle en réalité une autre page. Mieux : l'une des pages a été directement imprimée à partir du disque dur de l'ordinateur de l'huissier et non depuis l'internet. Une autre fois, soulignent-ils, la barre d'adresse a tout simplement été retirée des pages retenues au procès. Comment déterminer alors si la copie correspond à la réalité ? Les responsables seront tout de même condamnés pour avoir reproduit « *après le 11 juin 1998* » les marque et logo de la société Renault. Une condamnation qu'ils ne comprennent pas puisqu'après cette date, ces signes distinctifs ne se retrouvent sur aucune page justement ! Une procédure est actuellement en cours pour juger de ces questions. Pour les responsables du site, l'explication de cette affaire est en tout cas plus profonde. Si Renault a agi de la sorte, c'est surtout pour protéger son projet de sites, « *une sorte de mini Auto5* » d'après eux, dont le budget était estimé à un demi-milliard de francs pour la seule année 2000 ! Contacté par nos soins, le service juridique du constructeur n'a pas souhaité s'exprimer. Ironie de l'histoire : le projet pharamineux sera finalement abandonné, Renault préférant investir quelques millions dans le site Caradisiac.com !

M. R.

Return to Babel

L'un de nos lecteurs a eu une drôle de surprise en achetant le jeu *Return to Castle Wolfenstein*. Malgré la mention « version française intégrale » apposée sur la jaquette, il a découvert un jeu solo en italien, et un mode multijoueurs en... allemand. En grande surface déjà, le vendeur s'étonnait de voir le jeu réintégré à la réserve. Le jeu a-t-il été retiré de la vente ? Une information qu'Activision a immédiatement démentie. Notre joueur malchanceux a finalement été remboursé et s'est procuré une version bien française dans une autre boutique. À ceci près que les voix des personnages allemands sont... en anglais ! *(Merci à Yarglawai !)*

Kiwi

Les sornettes de Sonnet

Cela faisait un bout de temps que le fabriquant Sonnet, spécialisé dans le *hardware* Mac, trompait son petit monde... Ses processeurs étaient overclockés et vendus au prix de la catégorie supérieure ! La supercherie a été mise en évidence par une lettre anonyme adressée au revendeur MacSales. L'auteur conseillait de retirer le radiateur des processeurs G3/500 PCI et G3/500 L2 pour y découvrir la fréquence réelle : les inscriptions indiquaient effectivement un G3/466 MHz. Encore pire, le G3/450 MHz PCI se révèle être un G3/333 MHz ! La réaction de Sonnet ne s'est pas fait attendre. La société avoue purement et simplement avoir « gonflé » la fréquence de ses processeurs. Pour éviter aux curieux de découvrir le pot aux roses, Sonnet menaçait explicitement les utilisateurs : le fait de retirer le radiateur en question annule immédiatement la garantie... *(source :* Macplus.net*)*

Kiwi

Un zèbre maltraité par un mufle !

La société Visio Corp. édite le logiciel *Visio*, une application dédiée à la création de diagrammes, organigrammes et plans. En février 1999, des négociations ont lieu entre Visio et une autre société américaine, CodeZebra (CZ). La première souhaite incorporer dans ses produits le procédé d'assistance au design inventé par le fondateur de CZ, Tim Erksine. Les négociations n'aboutissent pas, mais Visio pompe tout de même cette technologie. CodeZebra prend soin d'informer sa correspondante qu'un dépôt de brevet est en cours. Qu'importe. En septembre 1999, Microsoft achète Visio et, l'avocat de celle-ci assure que *Visio Cad* ne viole aucun brevet. Effectivement : la procédure d'enregistrement du brevet en cause ne s'achèvera qu'en mai 2001 ! Microsoft est depuis poursuivie avec sa filiale par CZ pour violation de ses droits. « *Nous espérons récupérer plusieurs millions de dollars de réparation* » nous a affirmé Michael Schwartz, l'avocat de CZ. Microsoft n'a pas encore communiqué officiellement sur ce dossier. Le mufle aurait-il perdu la langue ?

Maix

Des cartes aux trésors !

Les opérateurs téléphoniques semblent vouloir plomber le système des cartes prépayées, sans pour autant perdre leurs clients. On constate d'abord que la durée de validité des cartes devient de plus en plus réduite. Chez Bouygues, par exemple, dont la formule à 12 € est maintenant la plus accessible : depuis début mars, les clients Nomad ne peuvent plus appeler que durant un mois contre six auparavant ! Du coup, SFR qui était jusqu'alors la plus rude sur ce critère, devient presque concurrentielle. C'est ensuite le prix minimal des cartes qui est revu à la hausse. Chez France Telecom, la durée de validité n'a pas bougé, mais la Mobicarte n'existe plus à 10,67 €, en entrée, elle est à 15 € ! Enfin, les bons plans initiaux sont purement et simplement supprimés. Bouygues a modifié à la hache la grille tarifaire de sa carte Spot, une carte financée par la publicité : auparavant les clients bénéficiaient de 3 heures « normales » plus 6 heures de communications entrelacées par des messages publicitaires pour 44,97 €. Ces heures financées ont été divisées par deux pour un tarif quasiment identique ! Moins libres de gérer comme ils l'entendent leurs dépenses, les utilisateurs sont donc tenus de téléphoner plus dans le même laps de temps. En les asphyxiant ainsi, les opérateurs espèrent décrocher de nombreux abonnements annuels, dont les premiers prix sont désormais très proches. Mais que ce soit Orange ou les autres, les clients ont tout de même le fâcheux sentiment d'être pris pour des poires !

Plume

Au box des accusés...

Vous trouvez la X-Box trop chère ? Nous aussi ! Pourtant, pour atteindre ce prix « attractif », Microsoft est contrainte de vendre sa console à perte. Selon plusieurs études indépendantes réalisées, le géant américain perdrait environ 115 € par machine ! Or, l'article L420-5 du Code de Commerce stipule : « *Sont prohibées les offres de prix ou pratiques de prix de vente aux consommateurs abusivement bas par rapport aux coûts de production, de transformation et de commercialisation* [...] ». Microsoft serait donc hors la loi ! Notez que la branche française s'est refusée à tout commentaire. L'amende encourue est très salée, de l'ordre de 76.200 € jusqu'à la moitié des frais publicitaires engagés. Et quand on sait que le montant de la campagne européenne s'élève à 100 M€...

Kiwi

Bullez au boulot

Mlle B. K. était employée par une société d'intérim sétoise, la ISES. Convoquée par son patron, qu'elle a attendu pendant près d'une heure, elle décida de jouer au *Solitaire* de *Windows* sur l'ordinateur du comptable. Prise sur le fait par son supérieur, elle fut renvoyée pour « *accès à un poste informatique qui ne relève en aucun cas de ses compétences, sans autorisation de la direction, pour jouer au solitaire, acte incompatible avec son contrat de travail* » ! Sans rire, la ISES souligne que cette partie de jeu a entraîné au surplus une panne et donc la coûteuse intervention d'une société de maintenance. La salariée porta l'affaire en justice pour licenciement abusif. Résultat ? La Cour d'Appel de Montpellier lui a donné raison. Les juges rejettent la facture de maintenance car rien ne prouve que cette intervention soit liée à cet épisode. Pour l'accès à l'ordinateur du service comptable, même solution puisqu'il n'a pu se faire qu'avec les codes du comptable, titulaire du poste. Quant au point central, ils estiment qu'un salarié peut parfaitement occuper les retards de son patron dès lors que durant ce temps, « *il ne peut accomplir aucun acte entrant dans ses attributions* ». En conclusion, si vous n'avez plus rien d'autre à faire, vous pouvez parfaitement jouer au travail ! Reste maintenant à équiper *Windows* de jeux un peu plus récents que le *Solitaire* !

Maix

Tintamarre et tatami

Dans la récente publicité Club Internet, David Douillet nous assure qu'avec le nouveau Pack Haut Débit, il télécharge ses morceaux favoris « *en deux secondes* ». Qu'en déduire ? Soit il a découvert un nouveau format de compression, soit il ne télécharge que des fichiers MIDI, soit il n'écoute que des extraits de quelques secondes ! Nous avons demandé des précisions au judoka : pas de réponse pour l'instant. Peut-être a-t-il téléchargé notre mail tellement vite qu'il n'a pas eu le temps de le lire ? Club Internet nous a juré que « *le spot est sans ambiguïté. Il insiste sur la rapidité en général, peu importe que ce soit 2 secondes ou 4 secondes pour faire telle ou telle chose* ». Peu importe ? Si David Douillet avait dit « *je mets une minute à télécharger un morceau* », il aurait été tout de même plus proche de la vérité et le futur abonné mieux informé. Très commercialement, Club Internet conclue que le plus important est que « *les internautes* [soient] *plus satisfaits avec une connexion haut débit qu'avec une ligne classique* ». Soit.

D'autre part, la plupart des sociétés utilisent aujourd'hui l'argument de la musique (je télécharge, je grave, je fais des économies). N'y aurait-il pas d'incitation subliminale au piratage ? « *Non bien sûr !* (Rires) *Club Internet proposera très prochainement des services pour écouter de la musique que les abonnés auront payée* ». Ah ? David Douillet a donc profité d'une technologie qui n'est pas encore mise en place !

Marc Rees

P.S. : David, te fâche pas !

Filon Fantasy

Les ventes des derniers *Final Fantasy* se comptent à chaque épisode en millions d'unités. Mais rien n'y fait : Square Soft est encore et toujours dans le rouge. C'est peut-être pour cette raison que Sony s'est, enfin, décidée à localiser *Final Fantasy 6*. Comme nous vous l'avions indiqué (lire *Puces* 41), le CD proposé devait à l'origine également contenir *FF 5* (comme aux États-Unis). Nous nous étions donc interrogés sur ce retrait de toute dernière minute. Nous avons désormais la réponse ! En effet, l'éditeur vient d'annoncer la sortie d'une compilation contenant les quatrième et cinquième épisodes. La sortie est prévue pour le 19 mai au prix attractif de 20 €. Mais *FF 4* sera-t-il à son tour retiré au dernier moment ?

Kiwi

« V » comme « Vieux » ?

Le député Luca a déposé une proposition de loi le 19 décembre 2001 tendant à limiter la diffusion des jeux vidéos (assemblee-nationale.fr/propositions/pion3498.asp). L'idée est d'apposer un signe distinctif sur la jaquette des jeux « *cruels, violents ou dégradants* », par exemple un « *V* » comme « *Violent* ». Le député juge cette adoption bien utile : « *les parents, abusés par* [...] *des titres non évocateurs, offrent eux-mêmes à leurs enfants* [...] *des cassettes comportant des messages de violence* ». Plus loin, il regrette qu'il faille bien souvent « *visionner la cassette* » pour s'assurer de la moralité d'un jeu. On ne comprend qu'à la fin de son exposé, qu'il fonde son anachronique explication sur la législation en matière de cassettes VHS. Rappelons toutefois à ce membre de l'Assemblée Nationale que les cassettes de jeux vidéos ont disparu voilà quelques années ! *(Merci à David Taté !)*

Plume

Payez pour déboguer

Electronic Arts vient de mettre en œuvre un concept intéressant pour son futur jeu *Motor City Online*. Les joueurs peuvent commander pour la modique somme de 6 € un CD-Rom contenant la version bêta publique. Depuis quand faut-il payer pour déboguer un jeu ? L'éditeur prévoit d'accueillir 10 000 joueurs simultanément. Une manière simple et rapide de se remplir les poches sur leur dos !

K.

Le détail qui tue !

Eh, psst ! Allez là : http://www.dtig.de/whats¬wrong. Il y a un truc étrange sur l'image. Nous avons mis deux minutes environ pour le trouver, le nez collé à l'écran. Indice : il faut bien se concentrer sur les détails ! (Avertissement : ce site est déconseillé aux cardiaques, âmes sensibles, etc.)

M. R.

Mots-fléchés

© 2002 Reiler Franck - freiler@mcfao.com - www.mcfao.com

Son nom développé Elle en a édités		20 romain Nouvelle Europe		Monnaie de son pays Prénom de son fondateur		Nom de son fondateur		Initiales d'une console Un de ses produits		Qui sert Matin		
Note grave Résumé de carrière			365 jours Passe sous silence			Pronom réfléchi			Note de musique			
		Ses consoles se branchent dessus			Son nom Équipe (Ang)					Mesure de temps		
Se rendrait Initiales d'un de ses produits						Mot d'enfant Mesure la puissance			Venu au monde Norme pour disques durs			
		La même chose Scientifique					Exprimas Crack				Touche spéciale	
Se situe Norme graphique				Prix (Ang) Micro d'IBM						Germanium au labo		
			Après-midi Existes			Le sien est au Japon Succès (Ang)						
En compagnie de Tas					Aide informatique		Lettre grecque		Entre 2 mots Article			
				Unité pour les images						L'Allemagne pour Internet		
Dedans Alla en justice			Construit, érrigé					Dans les forums				
				Difficulté, hic			Tenter, essayer					

Maux de Cologne

Volker Morawe et Tilman Reiff, deux étudiants de l'école supérieure des Arts et Média de Cologne, ont mis au point la PainStation, une machine d'arcade révolutionnaire basée sur un simple clone de *Pong* ! Imaginez un meuble avec un écran posé à plat au sommet. Les joueurs se tiennent face à face, une main sur le potentiomètre dirigeant la raquette, l'autre sur le Pain Execution Unit destiné à vous infliger différents sévices lorsque vous perdez. Par exemple, quand votre adversaire tire sur l'icône *Electricité* placée derrière votre raquette, votre prenez un coup de jus ! Vous pouvez aussi vous faire fouetter, brûler ou le tout à la fois ! Voilà qui rappellera des choses aux fans de *James Bond*...

Le *Pong* est programmé en *Macromedia Director* sur PowerMac. Pour la première fois présentée à l'Université de Lüneburg, la machine eut un gros succès malgré les dommages occasionnés (il y a une galerie de mains suppliciées sur le site internet !). Après un article dans le magazine financier anglais *The Business*, Sony intervient et demande un changement de logo (en effet, la police est la même que celle de la PlayStation). À nos questions sur une éventuelle commercialisation de leur engin de torture, nos deux sadiques sont confrontés à de nombreux problèmes. Ils ne savent pas s'ils ont le droit de vendre une machine pouvant blesser les gens et, de toute façon, ils n'ont pas d'argent pour se lancer (c'est courant chez les étudiants). Si vous voulez investir ou vous tenir au courant des prochaines exhibitions, allez jeter un œil sur http¬://www.khm.de/~mora¬we/painstation/

Benoît B.

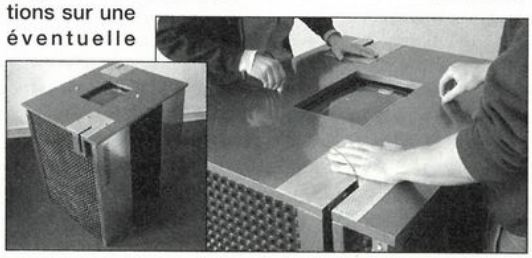

Kafkagrames.org

Il y a peu, en allant sur Infogrames.org, on arrivait directement sur le site d'Ubisoft ! Infogrames n'a pas du tout apprécié ce cas grossier de cybersquatting. La société a exigé la fermeture du site et assigné le registrant, Patrice Svolacchia, en justice. Problème : cette personne affirme être victime d'une usurpation d'identité. Une affirmation qui ne doit pas être prise à la légère : lors de l'achat d'un nom de domaine, la seule vérification effectuée par les registrars se concentre sur la validité des informations bancaires. Celles relatives à l'identité ou l'adresse sont enregistrées les yeux fermés. L'affaire traîne et, plus d'un an après, l'intéressé saisit le juge de la mise en état afin d'obtenir les informations nécessaires pour établir sa bonne foi. Cela semble enfantin : il sait que la carte bancaire utilisée est émise par la Banque Populaire et la redirection assurée par Gandi. Il dispose en outre de l'adresse IP de l'usurpateur et son adresse e-mail. Le juge rejettera pourtant sa demande, pour une question de procédure et de délai tardif. Il précisera que : « *ces informations auraient pu directement être obtenues auprès des organismes concernés sans qu'il soit nécessaire de requérir, le cas échéant, l'identité d'un tiers au procès* ». Une situation kafkaïenne puisque Gandi, par exemple, refuse de donner ces informations bancaires sans commission rogatoire d'un juge !

M. R.

HP rachetée par Apple ?

Windows serait-il aussi repoussant pour les consommateurs ? En couverture du catalogue *Les moments forts du multimédia*, Auchan propose une promo sur un portable HP. Celui-ci tourne sous *Mac OS* à en croire la photo. *(Merci à Pascal Heraclyte !)*

Notre drame

Voici le Top 5 de recherches des personnalités sur l'internet selon Tiscali : 1. Victor Hugo, 2. Britney Spears, 3. Lorie, 4. Pamela Anderson, 5. Loana. Cherchez l'intrus !

O.

Le LDH ne sera pas expulsé !

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a décidé la fermeture du dossier D2000-1819 (ldh.org). Depuis janvier 2001, la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen (ce qui, d'après ses statuts publiés en juin 2000, pourrait avoir pour abréviation « LDH ») réclamait le transfert du nom de domaine LDH¬.ORG, utilisé depuis 1997 par le LDH, association internationale de passionnés d'informatique (lire *Virus* 17). Le LDH pourra donc garder son nom de domaine. Pour l'anecdote, après avoir payé plusieurs milliers de francs pour la procédure, la Ligue a refusé de se plier à l'injonction déposer une plainte conforme, malgré un délai exceptionnel de plusieurs mois (au lieu de 15 jours).

D.

Ce n'est pas une blague !

Microsoft et Unisys se sont associés pour une campagne vantant les mérites du duo *Entreprise Server 7000/Windows 2000*. Le 1er avril, les compères lancent www.wehavethewayout.com. On y trouve des documents de propagande présentant leur bébé comme la relève des serveurs à base d'*Unix*. Bogue de communication : Netcraft signale que le site en question tourne avec *FreeBSD* (une version gratuite d'*Unix*) et *Apache* ! Pis, le lendemain, toujours selon Netcraft, le site est rendu inaccessible en migrant vers *Microsoft Internet Information Service 5.0* sous *Windows 2000*. Coût de l'opération ? 25 millions de dollars. Après ça, qui voudra de ce poison ? *(source :* Zdnet*)*

Benoît B.

Moquerie collector

La sortie européenne du très bon *Metal Gear Solid 2* est l'occasion rêvée pour Konami de se remplir les poches sur le dos des joueurs. En témoigne l'édition limitée et *collector* du jeu, vendue au prix élevé de 72 €. Elle propose quelques bonus pour satisfaire les joueurs exigeants. Mais on a rarement vu une édition *collector* produite à presque 300 000 exemplaires, uniquement pour la France ! Pour couronner le tout, il s'agit de la seule édition qui sera disponible...

K.

Compaq nous traque !

C'est un de nos sympathiques lecteurs, possesseur d'un portable Compaq 705 équipé de touches additionnelles permettant d'accéder rapidement à l'internet, qui nous a alertés. Ces touches sont reprogrammables avec l'utilitaire *Easy Acces Boutons*, fourni dans le *Panneau de configuration*.

Quand on lance cette application, une fenêtre apparaît : « *Merci d'appuyer sur le bouton Easy Access que vous souhaitez programmer* ». Choisissons, par

exemple, le « *i* » pour « *Lancer un nouveau site web* » (menu suivant). Curieusement, la procédure se poursuit par une connexion automatique sur le site de Compaq pour reprogrammer la touche choisie (http://web14.compaq.com/mypresario/internetkeyboard/ik3/nbinternet2.asp#700) ! On sélectionne le type de son clavier. On clique sur le « *i* » à l'écran (pourtant on avait déjà effectué ce choix auparavant...), on tape l'adresse du site à affecter (www.monsite.com, disons) dans le champ idoine puis on valide avec *Apply*. Un écran de confirmation affiche victorieusement « *Vous avez reprogrammé le bouton* internet button *pour lancer http://www.monsite.com* ». L'utilisateur sera bien fier de son achat : s'il ferme son navigateur, la simple pression de la touche l'enverra bien sûr le site affecté. Mais, en réalité, le bouton n'a pas été reprogrammé comme indiqué.

Un compaq dans l'œil !

Débranchons le modem. En appuyant à nouveau sur la touche de raccourci, logiquement, le logiciel devrait indiquer qu'il est impossible d'accéder à www.monsite.com. Or, après quelques secondes de recherche infructueuse, surprise ! On peut lire : « *impossible d'afficher la page http://desktop.presario.net/scripts/redirectors/presario/deskredir2.dll?s=consumer&ap=xxxx&c=xxxx&lc=xxxx&ac=&csp=* » (nous avons remplacé les numéros vus chez notre lecteur par des xxxx). La conclusion est glaciale : Compaq sait chaque fois qu'un utilisateur appuie sur une des touches spéciales ! Pourtant, après analyse, nous pouvons aussi vous dire que les noms des sites sont stockés dans un *cookie* sur le disque dur de l'utilisateur. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? À la différence d'un fichier de configuration traditionnel, voire d'une modification dans la base de registres, le constructeur peut lire le contenu du *cookie* ! Toute cette procédure n'est certainement pas innocente, les sorciers du marketing sont friands de ce genre d'informations. Et d'autres utilisations moins avouables ne sont pas impossibles. Mais Compaq s'est refusée à tous commentaires, malgré notre insistance.

Empiriquement, notre lecteur a trouvé un moyen de supprimer la configuration *on-line* des boutons. Dans le répertoire Program ¬ Files/Compaq/Easy ¬ Access Button Support, sont rangés plusieurs fichiers non documentés. Il faut cliquer successivement sur les programmes *Killbezel* puis *CPQEADM* (Demon). Rien n'apparaît à l'écran, mais retournez ensuite dans le *Panneau de configuration* et cliquez sur *Easy Acces Boutons*.

M.R., LRDF, B. et O.A.

Compaq mise sur l'index

Quels sont les modèles concernés ? Sur http://web14.compaq.com/mypresario/internetkeyboard/main.asp, on retrouve aussi bien des ordinateurs de bureau (5411, 5410, 5602, 5603, 5471...) que des portables (série 700, 800...). Et l'*Easy Access* se retrouve aussi sur des modèles plus anciens (www.compaq.fr/Produits/presario/anciennegamme/presario_nostalgie.asp), notamment sur la gamme sortie en 2000. Nous n'avons pu malheureusement tous les tester, vu la quantité !

La Bourse ou la vie privée ?

Nous avons contacté Compaq à Houston, aux États-Unis. Notre correspondant est soudain devenu muet lorsque nous avons abordé ce sujet. Nous avons aussi contacté Compaq France. Mais la société nous a opposé une fin de recevoir : « *Suite aux votes des actionnaires Compaq et HP concernant la fusion, nous ne pouvons communiquer d'aucune manière à la presse* » ! Compaq est donc tout aussi discrète que son clavier : les clients, la plupart non-actionnaires, apprécieront !

Nuon y jouera pas !

Après des mois, voire des années d'attente, le lecteur DVD Nuon de Samsung est enfin disponible en Allemagne (bientôt en France). Il s'agit d'une machine hybride permettant la lecture de films DVD ainsi que de jeux vidéo créés spécifiquement pour ce support (lire précédents *Puces*). La nouvelle devrait réjouir la poignée de joueurs qui attendaient cette machine avec impatience, mais... par soucis d'économie, Samsung a retiré les ports manette. Du coup, il est impossible de jouer aux jeux ! La machine n'a donc plus qu'une seule fonction : la lecture de DVD, ce que n'importe quel autre lecteur fera également !

Kiwi

Pas folle l'abeille !

Depuis quelques semaines, une version gratuite et (presque) complète du logiciel *Maya* est disponible sur l'internet. Alias Wavefront a décidé de démocratiser l'utilisation de son logiciel phare de création d'images de synthèse. Les restrictions de la version proposée, *Maya Personal Learning Edition*, sont très légères : résolution maximale de 1024 par 768, logo discret en surimpression, etc. Le logiciel est destiné à un usage exclusivement personnel. Désormais, les étudiants n'ont plus d'excuse pour pirater ! Par la même occasion, Alias Wavefront adopte une stratégie de long terme : ces utilisateurs, qui deviendront très certainement professionnels un jour, auront pris l'habitude de butiner chez Maya !

Olivier B.

Ne pleure pas ton téléphone

Jusqu'au 30 septembre 2001, Net-up offrait à ses nouveaux clients, y compris en formule Accès libre, un téléphone portatif avec un prépayé La Carte SFR. Nous avons reçu de nombreux témoignages de personnes qui n'ont jamais reçu le cadeau promis, alors que la société a bien eu les coordonnées en échange, information qu'elle ne se prive pas d'exploiter commercialement. Nous avons pu le vérifier nous-même. Aucune mention « *dans la limite des stocks disponibles* » n'était indiquée dans le courrier reçu. Contactée à plusieurs reprises, Net-up n'a pas daigné répondre à nos questions. L'opération

s'appelait *Hallucination collective*. Mission réussie : vous y croyiez à votre cadeau ? Eh bien, vous avez halluciné !

T-online, mais t'es pas n° 1 !

Dans notre grande série « Attaques et contre-attaques chez les FAI », un épisode outre-rhin cette fois. Le 5 octobre, la Cour d'Appel de Hambourg a condamné T-online suite à une plainte d'AOL Europe. Le face à face a porté sur les publicités de T-Online où celui-ci se présentait comme le « *fournisseur d'accès numéro 1 en Europe* ». Or, s'il est vrai que celui-ci compte à son actif plus de 9 millions d'abonnés, AOL a tenu à faire préciser que 80 % d'entre eux étaient allemands. L'Allemagne n'étant pas l'Europe (*sic !*), l'affirmation était donc quelque peu exagérée !

M.R.

Magistr : il est passé par ici, il repassera par là ?

Magistr est un ver très commun qui se base sur des failles d'_Outlook_ et d'_Internet Explorer_ pour se répliquer par l'intermédiaire de mails maquillés avec des textes trouvés sur le disque dur infecté, ce qui lui donne un aspect plus « authentique » que ses cousins qui se contentent souvent d'un unique texte en anglais.

Edouard Hache

En novembre dernier, dans un communiqué alarmiste, Tegam indiquait qu'aucun antivirus du marché n'était capable d'en venir à bout, le ver « revenait » tout seul alors qu'on croyait qu'il avait été enlevé. L'éditeur estimait donc que le seul remède efficace était le reformatage du disque dur. Un discours d'autant plus étonnant que ses concurrents, selon les fichiers infectés, recommandaient soit la réparation, soit exceptionnellement la restauration voire l'effacement. À ce jour, Tegam maintient ce discours.

Nous avons voulu en avoir le cœur net et avons procédé à des tests, y compris à partir de fichiers théoriquement vérolés, fournis par l'éditeur. Aucun des antivirus à scanner testés, pourtant mis à jour avec les dernières signatures, n'a indiqué la moindre trace de *Magistr* dans ces fichiers. Nous les avons exécutés et attendu une nuit que la potion fasse son effet (*Magistr* se lance au bout d'un temps aléatoire). Le lendemain matin, re-scan. Toujours aucune trace de *Magistr*. Nous avons lancé, sous *Dos* (seul moyen pour se débarrasser complètement et définitivement de ce ver), les utilitaires de désinfection de Sophos et de Symantec, qui avaient fait leurs preuves lors d'infections précédentes et avérées de *Magistr* (celui de Sophos étant plus efficace car capable de réparer des fichiers cryptés par le ver).

Un ver bogué

Là non plus, aucune trace de ce satané ver, qu'il soit crypté ou non. Mais où est-il donc passé ? Serait-il vraiment invisible ? Ou aurions-nous affaire là à une nouvelle souche, toujours pas détectée par les différents éditeurs ? Une petite recherche sur l'internet nous donne bien vite la réponse : *Magistr* envoie parfois des fichiers sains, dans un mail ayant toute l'apparence d'un mail infecté (sources : plusieurs listes de discussion professionnelles ou issues d'environnements universitaires ainsi que les sites d'éditeurs concurrents de Tegam). *Viguard* réagit sur un fichier qui n'est de toute évidence pas infecté, mais aucun des antivirus traditionnels. Selon Guillermito, un bidouilleur ayant analysé le fonctionnement du logiciel (lire *Pirates Mag'* 11), c'est parce que *Viguard* considère comme potentiellement dangereux tout programme dont le point d'entrée est supérieur ou égal à l'offset de sa dernière section (langage technique que les développeurs apprécieront). Or, une telle particularité n'est pas propre aux virus, puisque certains fichiers sains la présentent aussi, ce qui explique une partie des fausses alertes de *Viguard* (inversement, Guillermito estime que de nombreux virus n'ont pas cette particularité et ne seraient donc pas forcément signalés par l'antivirus !) Il n'y a donc pas dans cette affaire de *Magistr* résistants à tous les antivirus, mais simplement des fichiers injustement déclarés dangereux par *Viguard* : une fausse alerte de plus ! Signalons tout de même que lors de notre enquête, nous nous sommes rendus compte que certains antivirus de passerelle (comme celui de Hotmail) réagissent de la même manière que *Viguard* : ils signalent des pièces jointes de mails comme vérolées alors qu'elles ne le sont pas, cette fois-ci simplement en se basant sur la structure du mail, et sans analyser le contenu du fichier ! *Better safe than sorry*, expliqueront certains, mais toujours est-il que ce bogue de *Magistr* (ou est-ce de la facétie de la part de son auteur) ne permet d'avancer qu'une seule chose : l'expéditeur du mail a son PC bel et bien infecté, lui. Quant au reste...

Infructueux mais payant !

Nous souhaitions poser au Centre d'Informations de Microsoft France quelques questions sur deux récents procès où, fait notable, la firme a obtenu gain de cause. Réponse : « *Pour ce type de questions, nous vous invitons à contacter notre Service Client au 0 825 827 829 (0,12 € TTC/min) qui sera plus à même de vous répondre. Merci de l'intérêt que vous témoignez à l'égard de nos produits* » !

Plume

Vous croyez au Père Noël ?

Le site de vente par correspondance Pere-Noel.fr communique beaucoup sur la croissance de son chiffre d'affaires (+ 329 %). Mais il est beaucoup plus silencieux sur le nombre de clients insatisfaits. De nombreux témoignages encombrent pourtant les forums et les courriers des lecteurs.

Le problème le plus répandu (et le plus grave) concernerait des commandes débitées, mais non livrées, ainsi que des temps de livraison interminables (parfois jusqu'à plusieurs mois). Cependant, des cas plus originaux sont à recenser. Par exemple, un journaliste du *Virus* avait commandé des jeux vidéo sur ce site. Quelle ne fut pas sa surprise de constater que le blister avait été

ouvert et les notices retirées ! Pour économiser des frais de port ? La mesquinerie est sans limites. Le comble du ridicule a été atteint lorsqu'un de nos lecteurs se plaint d'avoir reçu un magnétoscope haut de gamme en lieu et place d'une friteuse ! Notons que dans ce cas, l'erreur est à l'avantage du client. Renvoyer le colis pour échange ? Le client est en général partagé entre la déception de ne pas avoir reçu le produit escompté et le soulagement d'avoir été livré (visiblement, tous n'ont pas eu cette chance).

La société est cernée

En 2001, suite aux problèmes sans cesse croissants rencontrés chez ce cybermarchand, de nombreux plaignants se sont regroupés dans un collectif sur www.defense-consommateur.org.

Estimant que les propos tenus sur le site (en réalité sur les forums) étaient diffamatoires, la réaction du site marchand ne s'est pas fait attendre. L'hébergeur a rapidement reçu des menaces, entraînant la fermeture temporaire du site. En décembre, ce sera finalement pour les motifs de « *diffamation, dénigrement et propos injurieux* » que Pere-Noel.fr attaque en justice les deux, alors que l'hébergeur ne peut être juridiquement tenu pour responsable selon la législation en vigueur ! Ce ne sont pas moins de 300.000 € de dommages et intérêts qui sont réclamés par le marchand en ligne.

Concernant les problèmes en question, la faute est rejetée sur la Poste ! Verdict le 25 mai...

Mais l'avenir de Défense-consommateur se jouera très certainement dans un autre tribunal. En effet, en parallèle vient de s'achever une instruction contre X pour escroquerie, ouverte par le parquet de Créteil suite à 44 plaintes en provenance de clients mécontents (le procureur de la République n'a pas statué au moment de mettre sous presse). Ainsi, si le cybermarchand est reconnu coupable des faits reprochés, la plainte pour diffamation contre l'association de consommateurs tomberait automatiquement ! D'autant plus, qu'après enquête, la DGCCRF (répression des fraudes) vient à son tour de déposer une plainte pour publicité mensongère au parquet de Saint-Étienne.

D'autres affaires

Durant les fêtes de fin d'année, un nouveau scandale éclate. Le magasin proposait de reverser 2 € à l'Unicef pour chaque achat de plus de 70 € effectué sur le site. Initiative louable ! Seul hic, l'Unicef ignorait tout de ce partenariat. Alerté, l'organisme décide de contacter les fautifs, sans plus de succès que la foule de clients mécontents ! Le cybermarchand a toutefois pris la peine de retirer le bandeau publicitaire au bout d'une semaine. Nous ne savons toujours pas si l'argent promis a été ou non reversé à l'Unicef...

Plus récemment, Pere-Noel.fr a été replongé sous le feu des projecteurs. Un soi-disant ex-employé du site a envoyé un *email* dénonçant les pratiques de la société (30 % des commandes ne seraient volontairement pas livrées, personne ne répondrait à la *hotline*) à près de 80 000 personnes. Ces adresses proviendraient des fichiers clients de Pere-Noel.fr. Pourtant, certaines personnes non inscrites chez le site de VPC ont reçu aussi ce courrier. Le mystère reste donc entier ! Après deux semaines sans réaction, l'échoppe a identifié le délateur et lui a répondu en l'attaquant en justice pour les motifs d' « *intrusion et dégradation de données informatiques* ».

Sollicité par nos soins, Pere-Noel.fr n'a pas daigné nous répondre personnellement ! Poussant le vice jusqu'à nous envoyer un *mail* (vraisemblablement automatique) expliquant que le courrier n'était pas assez précis pour qu'ils puissent y répondre, nous invitant par ce biais à contacter la *hotline*... à 0,34 € la minute ! De là, à en conclure que le service *mail* est un service fantôme dont le but serait la redirection systématique du plaignant vers la très lucrative et peu efficace *hotline*, il n'y a qu'un pas...

Neo

Une aventure de SuperMent... euh, pardon, SuperFourmi !

Le site marchand Cdiscount.com n'est pas épargné par les problèmes. En effet, les lettres et messages d'acheteurs déçus par SuperFourmi (l'emblème de l'échoppe) affluent. Les motifs de plainte sont assez larges, allant du temps de livraison non respecté au matériel ne correspondant pas à celui commandé (par exemple, graveur Seamless au lieu du modèle Burnproof, volant simple au lieu du modèle Force Feedback, TV 100 Hz et non pas 50 Hz, etc.). Si ces « erreurs » ne sont pas toujours en défaveur du client, il est toujours regrettable de ne pas recevoir l'article souhaité. D'autant plus que les frais de port pour le retour de la marchandise sont à la charge du client. Rageant de devoir payer pour les erreurs d'autrui ! Et, malgré l'installation d'un suivi de commande (parfois fantaisiste), Cdiscount se fait bien souvent prier quand il s'agit de répondre aux mails, le silence radio étant généralement de rigueur ! D'autant plus ennuyeux qu'aucun numéro de téléphone n'est indiqué en cas de litige. Contactée à ce sujet, Cdiscount s'est voulu rassurante, la société ne nie pas les dysfonctionnements, mais affirme que les problèmes ne concernent que 1 % des commandes traitées. Elle ne reste pas les mains croisées. Comment ont été résolus les problèmes de délais de livraison ? Eh bien, les délais promis ont été rallongés : par exemple, pour des produits comme les DVD, ils sont récemment passés de 48 heures à une fourchette plus large comprise entre deux et cinq jours. Les employés auraient-ils des fourmis dans les jambes ?

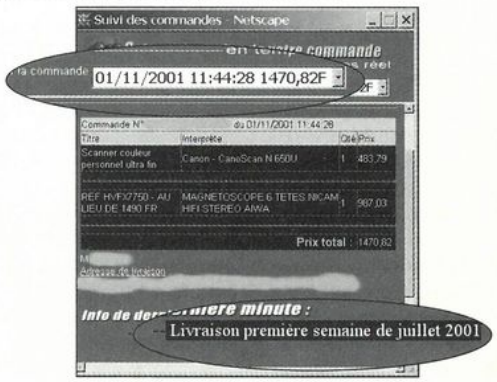

NetSol bémol

Une main sur la souris, l'autre sur leur carte bleue, nombreux ont le réflexe de faire un Whois sur un nom de domaine (www.netsol¬.com/cgi-bin/whois/whois) afin de savoir s'il est déjà attribué et, dans l'affirmative, de connaître sa date de libération. Or, au jour J, à l'heure H, votre achat peut parfaitement être refusé. Pourquoi ? Car la date mentionnée est calculée en fonction de la date contractuelle, laquelle s'étend d'une à dix années.

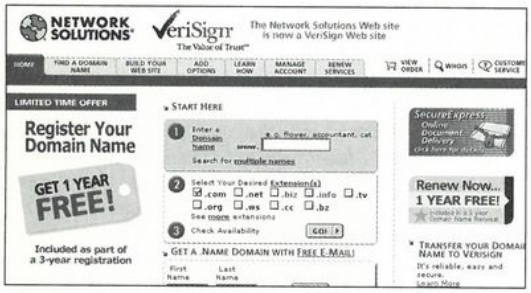

Mais ceci n'est pas la date de disponibilité effective du nom. En effet, « *beaucoup de facteurs peuvent* [la] *faire varier* » indique la FAQ du premier registrar historique, Netsol (ex-Intenic, ex-Network Solution et ex-NSI). Ce dernier est très bien placé pour le savoir. Il a adopté une série de règles opaques particulièrement préjudiciables au système d'attribution des noms de domaine. En premier lieu, un délai de grâce indéterminé (« *grace period* » dans le jargon) est accordé à ses clients qui n'auraient pas pensé à renouveler leur inscription. Comme nous l'enseigne la FAQ précitée : « *Si vous omettez de payer votre cotisation, l'enregistrement de votre nom de domaine est sujet à désactivation et à un éventuel effacement* ». Entre la désactivation et l'effacement, les clients peuvent donc récupérer leur nom de domaine préalablement bloqué. D'autres facteurs viennent ouvrir des délais supplémentaires de réflexion : les paiements partiels, les procédures judiciaires, les difficultés bancaires, etc. Nous avons interrogé Netsol pour avoir quelques éclaircissements, mais leurs réponses étaient aussi floues qu'inintéressantes : « *NetSol efface périodiquement les noms de domaine* [...]. *Les dates d'effacement ne sont jamais révélées afin d'éviter une surcharge de notre système d'enregistrement.* » Soit, et les délais ? « *Nous ne pouvons répondre à vos demandes dans le détail : quelquefois les noms sont libérés rapidement, d'autres fois cela prend un peu plus de temps* ». Merci NetSol !

Cette mise sous glace à délai variable s'impose bien entendu aux autres registrars. Ils doivent donc se contenter d'attendre pour pouvoir offrir ces noms à leurs propres clients impatients ! Et ces mêmes clients peuvent finalement être tentés de se rendre chez Netsol pour acheter le nom convoité. Plus grave encore, selon certaines rumeurs, ce dernier revendrait ces noms délaissés sur l'un de ses sites commerciaux (www¬.greatdomains.com). Le registrar n'a pas daigné répondre à nos questions à ce sujet.

Marc Rees

Gandi nous tout !

Nous avons interviewé Gandi.net, un registrar français, sur les pratiques suivies en matière de noms de domaines. Première question : Quel est le délai moyen de libération d'un nom ? « *Cela dépend du registrar. NSI mis à part, cela varie entre 30 et 45 jours en général* ». Il faut apprécier la délicatesse du « *NSI mis à part* » ! On nous précise que : « *Chez Gandi, les domaines sont détruits environ un mois après expiration. Ce délai permet au propriétaire de renouveler son domaine au cas où il aurait oublié* ». Nous demandons alors quel est leur sentiment vis-à-vis de la propension de NSI à ne pas lâcher si facilement les noms : « *C'est totalement anormal et nous conseillons à tous nos clients, quand le délai dépasse 2 mois de contacter l'ICANN (www¬.icann.org) et de se plaindre* ». Et sur l'éventualité d'un système de ventes aux enchères ? « *Notre position fait que nous sommes contre l'idée de ventes aux enchères, donc nous ne savons pas bien ce qui se fait dans le domaine (!)* ».

Whois BenLaden ?

Depuis les événements américains, l'adresse www.saudi-binladin¬-group.com, anciennement propriété de la famille d'Oussama, a fait l'objet d'une attention toute particulière. À ce titre, il y a des coïncidences qui peuvent perturber : un *whois* laissait apparaître une date d'enregistrement au 11 septembre 2000 et, donc, une date d'expiration... au 11 septembre 2001 ! L'adresse a depuis été rachetée et coïncide maintenant avec un site solidaire des victimes new-yorkaises.

Que s'est-il passé le 28 février 2001 ?

Nous recevons un mail nous indiquant que, comme convenu, notre domaine acbm.com va être transféré de Netsol vers son concurrent Register. Or nous n'avions rien demandé de tel. Nous croyons à une erreur sans conséquence, mais par précaution nous tentons de joindre les deux sociétés. Sans succès. Pourtant, le lendemain, le whois montre que le domaine ne nous appartient plus ! Le nouveau propriétaire est un certain David Hardcastle de Montréal. Après une rapide enquête, nous constatons qu'il est déjà propriétaire de acbm.net et .org. Le .com manquant a sa collection, nous envisageons toutes les hypothèses. La situation devient critique, nous devons absolument reprendre le contrôle du domaine pour ne pas que les courriers de nos lecteurs tombent entre de mauvaises mains.

En fait, David Hardcastle avait demandé à déménager ses domaines, mais, par erreur, Register a considéré que le nôtre lui appartenait. Seconde erreur, Netsol, qui aurait dû vérifier la demande de transfert, ne l'a visiblement pas fait ! De toutes évidences, la procédure n'est pas suffisamment sécurisée. Register reconnaîtra son tort rapidement et la rectifiera. Netsol, elle, ne nous recontactera jamais, malgré ses promesses.

O.A.

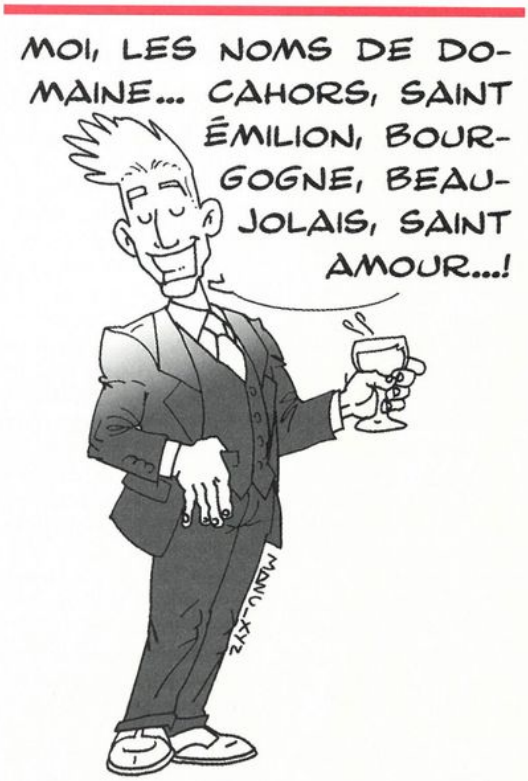

Tout petit, il fait le minimum

Accusée de contrefaçon par *Netscope* pour *L'officiel du net*, puis accusée de contrefaçon par *Pirates Magazine* pour *Hacker News Magazine*, Hagal Aria lance un nouveau magazine. Cette fois, *Jeux Video Micro* ressemble

furieusement à feu *Micro Revue* (lire *Virus* 1 et suivants). Format de poche, petit prix (2,50 €) avec un CD-Rom de démos : séduisant au premier abord ! Passons sur le fait que l'on nous promet 0 % de publicité en couverture, première chose sur laquelle on tombe en ouvrant le magazine - il est beau mon logo Microsoft ! Dès l'édito, le ton est donné : « *JVM est l'arme absolue de l'amateur de jeux vidéos* ». On en doute dès les lignes suivantes lorsque l'on apprend que la rédaction ne cassera pas les jeux testés par respect pour les développeurs, car cela représente « *des mois de travail et des investissements financiers colossaux* ». Et le respect du porte-monnaie des joueurs, elle connaît ? Malgré l'indépendance prétendue de la rédaction, la moyenne des vingt-huit jeux testés atteint un mirobolant 16/20. C'est bien connu, il n'y a que des bons jeux sur PC... À noter également qu'une couverture annonce fièrement « plus de cinquante tests », ce qui est totalement mensonger puisqu'on trouve seulement la moitié (le reste étant de simples *previews*). La galette n'est pas très reluisante elle non plus, les démos jouables se comptent sur les doigts d'une seule main. Rien ne distingue *JVM* de la masse des autres magazines existants. D'ailleurs, lorsque l'on regarde de plus près les noms des pigistes, on trouve ceci : Red Baron, Dopamine, Rabban. Ceux de *Joystick* et *Joypad* se nomment : Cyril Baron, Doc Caféine, Rahan... Étrange coïncidence, non ?

Kiwi

Une trentaine de baguettes grâce à Joypad

Certains tests sentent le remplissage à plein nez chez nos confrères de *Joypad*. Certes, le passage suivant est relativement amusant et bien trouvé, mais il prend ni plus ni moins que les deux tiers de l'espace imparti pour le test import de *Beatmania II DX 5th Style* sur PlayStation. Et au final nous n'apprenons donc pas grand-chose sur le jeu (l'intérêt principal d'un test). « *Pigiste, un merveilleux métier où la rémunération se fait selon le nombre de signes tapés. Vous comprendrez que dans cette profession, les jeux aux titres aussi long que* Beatmania II DX 5th Style *sont recherchés activement puisqu'ils permettent de s'en mettre plein les poches sans se forcer. D'ailleurs le titre* Beatmania II DX 5th Style*, qui contient 25 signes, rapporte 3,50 francs à chaque utilisation, soit une baguette de pain.* » Cet article nous apprend au passage que tout n'est pas rose dans le monde merveilleux de *Joypad* et que les pigistes ne seraient payés que 210 F le feuillet de 1500 signes. Soit un tarif inférieur à la rémunération moyenne en vigueur dans la profession (350 F). Merci quand même à Greg : grâce lui, je gagne 100 F rien qu'en citant son texte !

Jay

Bourreau, fais ton officiel !

Le premier hors-série du magazine X-Box officiel était disponible fin 2001. Plus de 130 jeux sont présentés sur 124 pages, l'actualité semble très vivace. Et pourtant, la rédaction a eu un mal fou à les remplir : plus de la moitié est composée exclusivement de publicités officielles et de captures d'écran gigantesques ! À 7,47 € le magazine (même s'il est accompagné d'une cassette vidéo), cela fait cher la page de rédactionnel. Si encore les informations étaient intéressantes : pas un seul test (les jeux étaient pourtant déjà disponibles) et de grossières bourdes (jeux présentés comme

exclusifs à la X-Box et qui ne le sont pas). Même dans les articles où les rédacteurs se sont contentés de recopier les informations des communiqués officiels, on peut trouver des erreurs. La carte graphique, par exemple, n'est pas capable d'afficher 125 millions de polygones par seconde comme il est indiqué, mais plutôt 116,5 millions (en théorie). C'est une information confirmée par Microsoft depuis... six bons mois. D'autres informations font sourire, comme lorsque le magazine vante la robustesse du disque dur face à une carte mémoire classique. C'est sans doute pour cela que plus de 15 000 X-Box américaines ont été retournées au service après vente en l'espace de deux mois ? Mais ça, ce n'est pas le genre d'information que l'on risque de trouver dans ce magazine...

Kiwi

Pirat' Lamerz

Le nouveau bimestriel de l'éditeur Publia, *Pirat' Gamez*, s'adresse aux piratins en culotte courte. 2,50 € pour 36 pages, dont un tiers remplies péniblement (en très gros caractères) par quelques astuces pour des jeux vidéo comme on peut en trouver dans n'importe quelle autre publication. Le reste est partagé entre de la publicité et du rédactionnel bourré d'erreurs grotesques. Citons à titre d'exemple le pseudo dossier sur l'*abandonware*, dont l'auteur n'est même pas capable de donner une définition correcte ! Le mépris du lecteur atteint son paroxysme dans le premier numéro, où de nombreuses pages sont laissées vierges, pour nos « notes personnelles ». Du vol ? « *T'es chez les Pirates ici, pas chez les bourgeois* » *dixit* la rédaction ! Au sommaire du premier numéro également « *le mode d'emploi pour pirater et copier tous les jeux* » (accompagné d'une pléthore de liens Internet). Même si le dossier est assez creux, le présenter ainsi est une incitation à commettre un délit, un acte qui aurait dû coûter

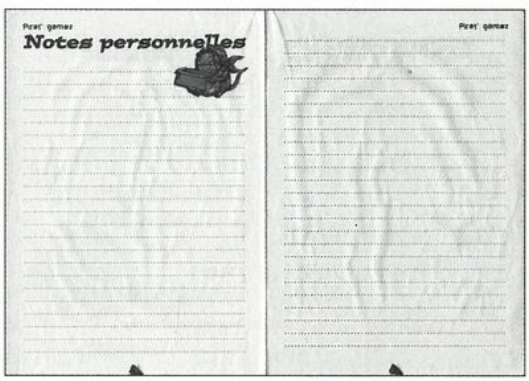

Le papier est de mauvaise qualité et de nombreuses pages sont vides. Prix : 2,50 €

l'interdiction du magazine. Détail amusant : l'e-mail de la rédaction se trouve sur Yahoo! (piratgamerz.com est pourtant disponible !). Selon le registre du commerce, l'un des gérants de la société Publia est Olivier Spinelli. Oui, le même que *Hackerz Voice* ! Ce dernier a pourtant déclaré devant les caméras de Digipresse ne publier qu'un seul magazine. Et on peut vous le dire : il en a d'autres encore...

Olivier B.

PC comme Pas au Courant

Dans *PC Direct 108*, un lecteur explique qu'il n'a pas reçu la commande qu'il avait passée auprès de Connex, un annonceur du magazine (novembre 2001). Les journalistes invitent cette personne à vérifier auprès du tribunal de commerce si l'entreprise a mis la clé sous la porte. La société éditrice n'a pas l'air curieuse de savoir si cet annonceur va lui payer l'espace publicitaire... Pour son information, Connex a été dissolue le 15 octobre 2001.

Pas vu, pas prix

L'argus du net est un magazine du groupe Entreprendre. Avec un nom pareil, on se dit que nos confrères doivent maîtriser les prix, etc. Gag : sur la couverture, le prix indiqué est « *12,90 F seulement* ». Sur le code à barres, il est de 10 F. Selon les NMPP qui distribuent le magazine, c'est ce dernier prix qui est le bon. Attention à ce que tape la caissière donc !

Les spécialistes du jeu vidéo

Dans son numéro 120, *Consoles+* et Micromania organisent un grand concours qui nous propose de « *tester nos connaissances en matière de jeux vidéo* ». La question posée est la suivante : « *quel est le nom du tout premier jeu vidéo ?* » C'est une question à choix multiples, les réponses proposées sont : *Pong*, *Ping*, *Pam*, *Poum*. Allez, on leur dit ? Le premier jeu vidéo de l'histoire n'est ni l'un, ni l'autre. Il s'agit de *Tennis for Two* réalisé par William Higinbotham dans le laboratoire américain à Brookhaven où il travaillait en 1958 (la vidéo est visible sur http://www.osti.gov¬/accomplishments/video¬game.html). Vint en second lieu *Space War* réalisé par Steve Russell's en 1960. Nolan Bushnell s'en inspira fortement en 1971 pour créer *Computer Space* et, enfin, *Pong*, en 1792 seulement. Les organisateurs nous proposaient de tester nos connaissances, nous avons testé les leurs : zéro pointé !

Kiwi

X-Bobard

Consoles+ aime la X-Box. Au point de vanter des qualités qu'elle n'a pas ! Ainsi, dans le numéro 120, on peut lire : « *Sur les manettes, le choix des prises USB n'est pas innocent de la part de Microsoft, qui ouvre ainsi sa console à la plupart des périphériques venus du monde PC et Mac...* ». Tout faux : les pads de la X-Box ne sont pas USB et, d'ailleurs, la console n'est même pas équipée de ces ports ! Rappelons que les journalistes de *Consoles+* ont été invités à Cannes pour la présentation officielle de la X-Box. Entre deux *mix* de Carl Cox, ils auraient pu prendre un descriptif de la bête...

B. B.

Foutage de gueule

« *Supposons que vous ayez perdu vos codes d'accès au serveur FTP qui héberge votre site.* » *Hacker News Magazine* (c'est déjà trop d'honneurs que de le citer...) vous propose une méthode. L'hypocrisie de la publication jaillit au grand jour lorsqu'elle ajoute « *maintenant, il faut choisir un serveur non sécurisé* ». Rassurez-vous la méthode indiquée ne fonctionne pas pour ainsi dire...

Fourre-tout

De nombreux joueurs sur consoles sont aussi amateurs de culture japonaise, au sens large (manga, musique J-Pop, etc.). *Otaku* (6 €) leur est dédié. Malheureusement, cela reste une production des éditions FJM... Pour vous montrer le niveau : dans le numéro 3, on trouve un article sur la suite de *Ghost in the Shell*. Il avait déjà fait l'objet d'un article dans le premier numéro ! Si ce n'est pas le même, le journaliste se justifie en disant qu'il a acheté la BD, cette fois. Mais il avoue qu'il n'a pas tout compris car son « *japonais n'est pas assez élaboré* ». Peut-on s'attendre à un nouvel article quand il maîtrisera mieux cette langue ? Le magazine étant dans la poubelle, passons au CD-Rom offert.

Eh bien, c'est un festival d'œuvres piratées comme nous en avons rarement vu ! Dans la rubrique consacrée à la musique asiatique, un journaliste (à propos du groupe L'Arc-en-ciel) donne le ton : « *N'hésitez pas à aller chercher les nombreux MP3 disponibles sur le Net* » ! On retrouve donc en vrac dans la galette : des *wallpapers* de mangas célèbres, des illustrations coquines de dessinateurs peu connus, des bandes-annonces et extraits de films, des clips en intégralités de chanteurs connus, etc. Une partie est, bien sûr, utilisée sans autorisation et sans que les ayants droits ne soient rémunérés !

Pour *Kabuki*, un hors série « adulte » d'*Otaku*, la recette est la même : images piratées, vidéos pompées, etc. Mais cette fois, on sera également choqué par le contenu : zoophilie et héroïnes dans des positions inavouables (compte tenu de l'âge qu'elles ont dans leur manga d'origine - qui a dit pédophilie ?). Enfin, on trouvera sur le CD quelques jeux érotiques japonais en version complète, comme *Maid's Story* ou *Nocturnal Illusion*. Pour ce dernier, un *crack* est même fourni ! Et pour se donner bonne conscience - « *c'est pas de ma faute, c'est lui !* » - sont indiquées les adresses internet où ont été pompés les fichiers. Alerté par nos soins, il y a quelques mois, alors que notre société était elle-même victime de ces agissements, le Tribunal de Grande Instance de Paris a déclaré qu'il n'est pas en mesure de « *caractériser suffisamment l'infraction pour permettre d'engager la responsabilité pénale du ou des mis en cause* ».

Ramza

Hackerz Voice hacké !

Quelle ne fut pas notre surprise de recevoir un fichier en .DOC (daté novembre) du directeur de la publication de *Hackerz Voice* ! Conformément aux règles de sécurité élémentaires, nous avons ouvert ce fichier avec un éditeur de textes pour vérifier qu'il ne contenait pas de virus. Nous n'étions pas au bout de nos surprises. En effet, *MS Word* a la mauvaise habitude de remplir certaines zones des fichiers avec des bouts de mémoire sans rapport avec le document en cours (ces zones sont invisibles dans le traitement de texte, mais pas avec l'éditeur). Ainsi, nous avons découvert des bouts de carnet d'adresses, des courriers dont certains strictement confidentiels (tant pis, par exemple, pour le binôme Jérémy M. et Sylvain E. ...), etc. Dire qu'ils donnent des cours de sécurité !

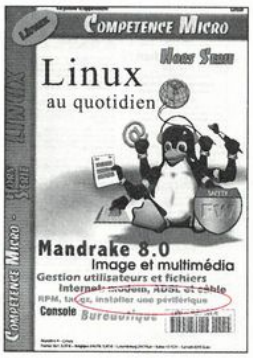

En couverture de Compétence Micro, on peut lire : « installer une périférique ». J'en perds mon latin !

Journaliste, un joli métier

Il fait bon être journaliste. Les fabricants de matériels et les éditeurs de logiciels pensent souvent à vous. Ainsi, Handspring nous proposait (enfin, pas à nous, à nos confrères, car la société nous boycotte !) son nouveau PDA, avec quelques mois d'avance et, surtout, une réduction de 30 %. De quoi se faire de nouveaux amis dans la profession. Mais Handspring est radine : d'autres constructeurs – citons Psion – ont offert des appareils gratuits !

PC Fun, c'est pas la joie !

En dénonçant « *Les Arnaques du PC* » et du monde du jeu, *PC Fun* a voulu frapper fort l'été dernier. Les quatorze pages de l'article annoncent des scoops, qu'en est-il ? La partie internet haut débit est plus une suite de témoignages d'utilisateurs déçus qu'une véritable croisade contre les fournisseurs d'accès sans scrupule. Le chapitre arnaques *hardware* est une machine à remonter dans le temps : les exemples portent sur les 386, 486 et Pentium de première génération, rien d'utile de nos jours ! Enfin, le plat de résistance : la mafia des jeux vidéos. *PC Fun* se fait ici le magazine incorruptible, sans peur et sans reproche, quand il liste des généralités « anonymisées ». Ici, quand on balance, c'est en silence. Pourtant, les exemples concrêts de liaisons inavouables entre presse et éditeurs ne manquent pas (lire nos précédents numéros) ! Peur de froisser des sociétés ? Et, quand un effort est fait pour casser du sucre sur le dos d'un confrère, le rédacteur confond les magazines... Le filon semble être bon car, malgré un dossier assez creux au final, l'édito du numéro suivant nous apprend que c'est la guerre avec le reste de la profession. Les menaces arrivent de toute part, les publicités ont sauté, la survie du magazine est menacée. Et toujours aucun nom n'est indiqué « *sous peine de vous savez quoi* » (*sic* !). Euh, non, on ne sait pas... Toujours est-il qu'IXO décidera, un peu plus tard, d'abandonner le magazine. L'équipe s'est depuis émancipée de son ancien éditeur. Attendons un peu pour juger la nouvelle (nouvelle) formule.

DarkNiko

Henri en rit !

Il paraît que vous aimez rire. Alors voici un extrait du livret, *Allez plus loin avec votre imprimante*, offert avec *PC N° 1* n° 23 : « *Les imprimantes d'aujourd'hui ont une impression bidirectionnelle, c'est-à-dire que l'encre est projetée lors du déplacement de la tête d'impression aussi bien vers la droite que vers la gauche. Mais cette méthode d'impression nécessite l'utilisation d'un mode spécial de transmission du port parallèle* [...] *réglez le port parallèle en mode ECP (le plus récent) ou en mode EPP* » (pour les novices, précisons que, contrairement à ce qui est écrit, les deux points abordés n'ont aucun lien entre eux.) *(Merci à Roger Bour !)*

D.

Le groupe FJM offre un CDR avec ses différents magazines. En fait, le CD (pressé) n'a rien d'enregistrable, mais allez leur expliquer ça !

(Publication judiciaire)

Par jugement en date du 28 février 2001, la troisième Chambre, première Section du Tribunal de Grande Instance de PARIS a jugé qu'en publiant un dessin de **Monsieur BELLAMY** représentant son personnage la **«Bellaminette»** sans son autorisation, en première de couverture de son magazine, **«Hacker News Magazine»**, la **société HAGAL ARIA** a commis un acte de contrefaçon portant atteinte à son droit patrimonial d'auteur ;

Condamne la **société HAGAL ARIA** à payer à **Monsieur BELLAMY** la somme de 30.000 francs à titre de dommages et intérêts ;

Autorise **Monsieur BELLAMY** à faire publier le dispositif du présent jugement dans une revue de son choix, aux frais de la **société HAGAL ARIA.**

Autorise **Monsieur BELLAMY** à faire publier le dispositif du présent jugement sur la page d'accueil du site Internet de la **société HAGAL ARIA** pendant une durée de quinze jours ;

Interdit à la **société HAGAL ARIA** sous astreinte de 1.000 francs par infraction constatée, de réitérer les faits litigieux à compter de la signification du présent jugement ;

Condamne la **société HAGAL ARIA** à payer à **Monsieur BELLAMY** la somme de 15.000 francs sur le fondement de l'article 700 du NCPC.

Libération du 20 mars 2002

Y a plus Puces !

L'internet permet de publier immédiatement des petites annonces. *Puces* et son mois d'attente ne pouvaient plus satisfaire la plupart de nos lecteurs, devenus internautes. Et, comme un magazine consacré uniquement à l'actualité des sasfépus n'aurait pas un public suffisant pour supporter les coûts de fabrication et de distribution, nous avons décidé de le suspendre. Néanmoins, avec de nouveaux partenaires, nous espérons pouvoir vous proposer prochainement sur le net les mêmes services, et ce gratuitement ! Les non-internautes peuvent continuer à nous envoyer leurs petites annonces sur l'ancien bon (photocopies acceptées, voir *Puces* actuellement en kiosque) ou sur papier libre (avec tous les champs).
Pocket est, lui aussi, suspendu. L'ensemble des rédactions est désormais mobilisé pour *Virus*.

Formule plus... petite

Nos confrères de *Jeux Vidéo Magazine* (éditions Future France) ont trouvé un bon moyen d'augmenter le prix de leur publication sans être taxés d'Euro-profiteurs ! En effet, c'est dès novembre que le prix de *JVM* est passé de 15 F à 19,50 F pour un numéro quasi-identique en contenu à celui du mois précédent. Ceci leur a permis de passer, ensuite, à l'Euro en douceur. À 2,99 € contre 2,97 €, cela représente moins de 1 % d'augmentation comme s'en vante *JVM* dans le courrier des lecteurs du mois de mars (en réponse à un lecteur mécontent). De même, en grand seigneur, ils promettaient une « formule plus » pour le mois de décembre et ce, sans augmentation du prix ! Pas difficile vous me direz, puisque le prix a augmenté de 4,50 F le mois d'avant ! D'ailleurs, analysons un peu cette « formule plus ». On nous annonçait « *plus de tests, plus d'actus, plus d'images* ». Effectivement, le mag passe de 168 à 188 pages ! On s'est bien gardé de nous dire que le nombre de pages de pubs augmenterait également de manière considérable, passant de 53 à pas moins de 70 pages ! Faites le calcul, le gain au final n'est que de 3 pages de rédactionnel... Moins encore si on tient compte du fait que le format de la revue a été amputé de près de 2 cm en hauteur ! De même, s'il était facile d'augmenter le nombre d'articles dans une période de faste comme celle des fêtes de fin d'année, le soufflé est vite retombé ! Le numéro de mars n'accusait en effet que 158 pages et ce, malgré une actualité riche de la sortie de la X-box. Globalement vous payez plus cher pour un magazine proposant moins de contenu qu'auparavant. Imaginez ce qu'aurait pu nous concocter *JVM* pour une « formule allégée » !

Neo

Dégénération

À une époque, il existait une version DVD de *Génération 4*. Retour en arrière : le magazine est désormais vendu uniquement avec des CD. À quand la disquette 5,25 pouces ?

D.

Pub !

Si vous aimez les dessins de notre illustrateur Ougen, ne manquez pas son nouveau recueil de dessins d'actualité *Nous vivons une époque formidable*. Il est disponible pour 11,22 € (port compris). Il suffit d'envoyer un chèque à l'ordre de Ougen à la rédaction qui transmettra (ACBM - 14, rue de Mantes - 92700 Colombes).

En novembre 2001, *PC Mag* proposait une offre d'abonnement incroyable à 269 F au lieu de 240 F. Si vous avez succombé, contactez-nous ! *(Merci à Masben !)*

On les a catalogués

Abonnés à *Micro Hebdo*, nous avons reçu le n° 190 avec le catalogue Surcouf du mois en cours. Si le magazine lui-même (84 pages) répond bien aux contraintes imposées par la Commission paritaire des publications et agence de presse, à savoir pas plus de deux tiers de l'espace consacré à la publicité, que penser de son association avec un prospectus géant de 338 pages ? En effet, ce catalogue profite alors de conditions très avantageuses d'envoi postal (régime presse subventionné par l'État), qu'il ne pourrait avoir seul. *L'ordinateur individuel* et *SVM* offrent parfois, eux aussi, le pavé Surcouf. Selon nos informations (que personne n'a souhaité commenter chez les sociétés concernées), la présence du catalogue associé à un magazine en kiosque aurait une influence non négligeable sur le nombre de lecteurs. Et compte tenu que les magazines sont, là encore, plus fins, on se demande s'ils ne sont pas, dans l'esprit de certains, offerts gratuitement avec un catalogue payant.

D.

Hackerz Voice m'a tuer !

Ou quand les mensonges de ce magazine continuent de faire des dégâts. Le site http://www.multimania.com/assofmultimania a été censuré par Multimania. On n'y trouve aujourd'hui plus qu'une petite animation en *Flash* incorporant un texte explicatif du webmaster : cette décision fait suite à un article publié dans *Hackerz Voice HS 5*, intitulé « *bannières de pub en l'hébergement gratuit – comment s'en débarrasser* » (*sic* !). Nous avons contacté la rédaction pour avoir quelques éclaircissements, mais personne ne nous a répondu. L'affaire est pourtant intéressante : le webmaster, BlackWizzard, est cité comme étant l'ennemi public numéro un de l'hébergeur gratuit. Sa principale activité ? « *S'acharner à trouver des failles pour Multimania* »

assure l'auteur de *HZV*, Fohack. Problème : si BlackWizzard a effectivement contacté la rédaction du journal pour dévoiler cette astuce connue (et colmatée depuis), il n'a jamais été informé qu'un article entier avait été rédigé en ce sens ! Fohack affirme que BlackWizzard est un de ses amis d'enfance, « *un pote à moi* », mieux « *un frère* ». Réponse glaciale de l'intéressée « *Je ne connais pas ce mec, et il ne connaît rien sur moi* » !

Maix

Mea culpa !

Dans *Pocket Magazine*, vous avez pu voir, à deux reprises, une publicité pour le hors série de *100 % Consoles* consacré à la solution de *Zelda* (dont nous pensions du bien). En contrepartie, nous devions avoir une page de publicité dans *Dreamcast Magazine officiel* et une autre dans *100 % Consoles*, tous deux édités par Mon Journal Multimédia, afin de faire connaître nos publications à leurs lecteurs. Mais notre seconde annonce a été censurée, la direction se justifiant par des raisons « externes ». Au téléphone, on nous expliquera que les personnages Nintendo en couverture de *Pocket* ne sont pas les bienvenus dans un magazine officiel Sega. Sega est pourtant, faut-il le rappeler, devenu éditeur de jeux pour console Nintendo et, surtout, en quoi Sega influe-t-elle sur *100 % Consoles*, un magazine prétendu indépendant (il bénéficie à ce titre de l'agrément de la Commission paritaire des publications et agences de presse et des divers avantages en découlant). Nous n'aurons aucune autre explication, notre interlocuteur ne nous rappellera jamais malgré ses promesses et nous ne recevrons pas de réponse à notre courrier.

Nous tenons à présenter nos excuses à nos lecteurs pour avoir fait la promotion auprès d'eux d'un groupe de presse qui n'offre pas les garanties d'indépendance prétendues et qui ne respecte pas les engagements pris. Nous avons décidé de ne plus procéder à aucun échange publicitaire.

Ne CD pas !

Drivers Pro (9 €) existe en deux éditions, une avec DVD et une avec trois « longs » CD (ça veut dire quoi ?). Ce n'est pas marqué en couverture, mais la seconde contient moins de la moitié des pilotes. Méfiance, donc ! La rédaction explique donc sa sélection : « *si vous n'avez pas de DVD, l'*ATI DVD Player *ne vous intéresse pas particulièrement* ». Logique ! Dans ce cas, pourquoi annoncer en couverture « *tous les* firmwares *RPC1 pour dézonner votre lecteur DVD-Rom* » ?

La main dans le sac !

Déjà à son cinquième numéro, *Hacker News Magazine* (c'est déjà trop d'honneurs que de le citer...) n'a toujours pas d'agrément de la Commission paritaire des publications et agence de presse. À la place du précieux sésame (permettant, entre autres, une TVA réduite), l'éditeur indique systématiquement « en cours ». Pourtant, il ne remplit pas les conditions légales nécessaires à son obtention. En effet, ce cinquième numéro, qui aurait dû paraître en décembre 2001, n'est sorti qu'en février 2002. La datation « janvier » de couverture étant mensongère. Rappelons que ce magazine était apparu, avec une Bellaminette utilisée illégalement, au moment où *Pirates Mag'* et *Virus* avaient dû suspendre leur parution à cause d'un tel retard.

Le Vmax des graveurs

Le **CRW70** (Yamaha, 400 €) est un graveur externe se branchant sur port USB. Même s'il n'est pas le plus rapide de sa catégorie, l'appareil présente de très bonnes performances : les vitesses de gravure/lecture annoncées (12x8x24x) sont respectées et, comparée à un modèle IDE, la consommation de temps machine est ultra-réduite. Attention, le périphérique fonctionne en 6x en USB 1.1, seul l'USB 2.0 lui permet de s'exprimer pleinement ! Les 8 Mo de cache ainsi que le *safeburn* rendent tout échec de gravure quasi impossible. Le graveur est livré avec *Nero Burning 5.5* et fonctionne parfaitement avec *Xcdroast* sous *Linux* (testé en USB 1.1 uniquement) avec prise en charge du *safeburn*. Il supporte sans problème l'*oversize burning*, le DAO, TAO, SAO, CD-Text, etc. Sa taille réduite est pratique pour les utilisateurs nomades. On peste cependant contre l'absence d'une batterie, d'autant plus que le CRW70 fait aussi office de lecteur CD/MP3 autonome avec une très bonne restitution du son et ce, quel que soit l'encodage utilisé. Dans ce mode, on regrette juste que le nom du morceau ne soit pas affiché. Le revêtement aluminium anodisé ne fera pas tache dans votre salon pour peu que quelqu'un le remarque. Dernier regret : le prix, mais nous avons pu trouver le nôtre à 227 € par correspondance du côté de la capitale des Gaulles.

DarkNico

Pas touche !

L'euro est désormais la seule monnaie légale, mais le franc n'a pas pour autant disparu des anciens documents. Conçu pour les conversions de l'une vers l'autre (et réciproquement), **EuroTouche** (Gentec, 105 €) est un petit boîtier (8 x 4 x 5,5 cm) qui s'intercale entre l'unité centrale et le clavier (prise mini-Din), sans aucune alimentation. L'appareil est compatible avec toutes les applications sans nécessiter le moindre pilote. En effet, il suffit d'appuyer sur la touche *Arrêt défil* (rarement utilisée dans les faits), taper le nombre, puis sur *E* ou *F* pour que ce dernier soit intercepté et directement converti à l'écran, avec une précision au choix de 0 à 9 chiffres après la virgule (le point est, lui aussi, supporté). Le tampon de saisie est de 12 chiffres, de quoi voir venir. Il est possible d'afficher automatiquement le symbole monétaire (sans espace devant, malheureusement). En appuyant sur *T* après *Arrêt défil*, on peut effectuer plusieurs conversions à la suite, séparée par une flèche du clavier. Bien pratique dans un tableur. Le plus gros regret reste le prix, trop élevé. Faites la conversion en francs pour voir...

L.

C'est l'heure du BN

La première chose que l'on remarque, c'est sa jolie robe bleue. Pour le reste, le **BN100** (Tulip) est un portable de 3,2 kg assez classique : le modèle testé (2.500 €) comporte un Pentium III à 1 GHz, 20 Go de disque dur, 128 Mo de Ram, un lecteur CD 24x (DVD optionnel), un écran de 14 pouces et un clavier confortable (Qwerty sur notre appareil).

Et tout ce qu'il faut d'entrées-sorties, y compris la sortie télévision, l'IEEE-1394, le réseau 10/100, le modem, deux USB, deux PCMCIA, l'infrarouge, etc. Pour les spécialistes, précisons les *chips* : S3 Twister 32 Mo pour la vidéo, SoundMax pour... le son, Accton EN2242 pour le réseau et LT Win pour le modem. On a vu mieux. Attention, le constructeur annonce parfois des ATI Rage (32 Mo) ou ATI LT Pro (8 Mo) pour la vidéo, et Crystal CS-4280 3D pour le son ! L'appareil dispose de boutons de lecture CD en façade, ainsi qu'un mini-afficheur LCD. Mais il ne faut pas attendre de miracle des deux haut-parleurs, dans la moyenne des autres portables. Le temps de charge est de 2 heures, pour 3 heures environ d'autonomie constatée.

Le portable est livré quasi nu. Comprenez avec une disquette, un CD, un guide de quelques pages et c'est tout ! Le système qui nous a été fourni est *Windows 2000 Pro* (même si c'est *XP* la dernière version...), le prix indiqué correspondant à une machine avec *98* (c'est clair ?). Rappelons au passage que Tulip vend aussi des systèmes « desktop » préconfigurés avec *Linux*, on peut donc espérer qu'ils ne vous imposeront pas l'impôt Microsoft si vous n'en voulez pas. La société peut bien vous faire cette fleur...

L.

Télécran

La coupe du monde approche, les ventes de télévisions et de magnétoscopes vont exploser comme tous les quatre ans. Pour ceux qui voudraient voir les matchs du bureau, Philips propose un combi moniteur/TV à matrice LCD de 15 pouces, le **150MT**. Le ballon sortant de l'écran sur la boîte n'est pas là par hasard... La connectique est aussi complète (port VGA, antenne hertzienne, RCA, Péritel) qu'aisée. Malheureusement, tous ces branchements ne sont pas de qualité identique. Alors que la réception TV (hertzienne et RCA) offre une qualité vidéo dans la moyenne des écrans 39 cm, le port PC (VGA) est inférieur au bas de gamme du même constructeur, avec un manque de couleur et de contraste, ainsi qu'un angle de vue bien inférieur. Enfin, la qualité de la Péritel est souvent désastreuse : phénomène de neige sur des DVD à la qualité pourtant irréprochable d'habitude, pixellisation des sous-titres de ces mêmes DVD et des jeux consoles testés (phénomène dû à la matrice fixe de 1024 par 768 pixels). Du côté du son, au-dessus de 50 % du volume sonore, l'appareil commence à grésiller, et cela, peu importe la source d'entrée. La télécommande fournie se révèle complète et les menus OCD très simples d'utilisation. Par contre, la fonction PIP (incrustation d'une source video sur une autre) se réduit à une des sources vidéo sur l'affichage PC (sans possibilité de *switch*). On déplore alors l'impossibilité d'afficher une des trois sources vidéo sur une autre ou encore l'affichage du PC par-dessus une vidéo. La bonne nouvelle, c'est le prix (1.400 €), très inférieur aux 2.000 € de ce genre d'appareils. Cependant, une carte tuner (proposant les mêmes options) et un écran 15" LCD de meilleure qualité reviendront presque trois fois moins chers. Faisons toujours mieux, comme le dit si bien Philips !

Nemo

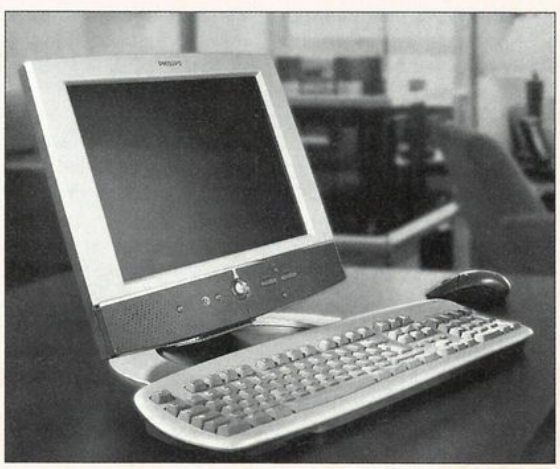

Une carte son pour le jeu en réseau !

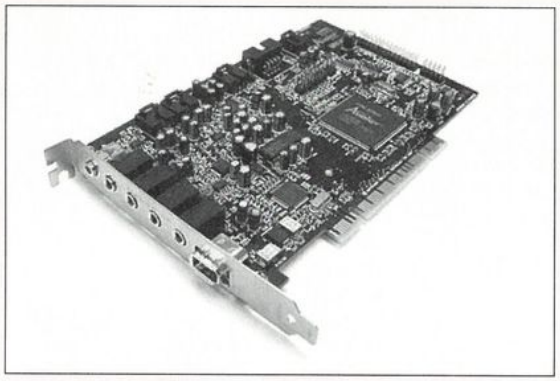

Après trois années d'utilisation du *chipset* EMU10K1 (plus familièrement appelé Live!), Creative Labs propose l'**Audigy** (modèle de base acheté 120 €, *Win 98SE/Me/2000/XP*). La grosse nouveauté est la présence d'un port IEEE1394 (après tout, rappelons que c'est Creative qui avait popularisé les premiers contrôleurs CD-Rom...), licencié ici sous le nom de SB1394. Ce port permet de raccorder à son PC la grande majorité des périphériques à ce standard (en pratique, posent problème... des périphériques d'acquisition et d'échantillonnage audio) ou de l'utiliser en tant que connecteur réseau à 400 Mbps théoriques après chargement d'un résident. À cause de ce nouveau venu, le port joystick/Midi est reporté sur un autre slot PCI. Les autres ports, désormais dorés, n'ont pas bougé. Le branchement pour les *racks* (à partir de la Platinium) non plus, vous pourrez donc utiliser le Live!Drive ou bien le nouvel AudigyDrive.

Côté son, la société annonce une restitution de l'échantillonnage en 24 bits pour 96 Hz. En fait, il s'agit de 48 Hz sur double canal. De même, les 24 bits ne sont qu'une méthode de mixage de diverses sources 16 bits (échantillonnage réel de la carte). Mais les musiciens apprécieront les fonctions ASIO qui mettent enfin les Creative au niveau des cartes de musiques amateurs ! Comme d'habitude, une floppé de logiciels est offerte : *ControlCenter*, *Cubase VST*, *VideoStudio Ulead SE* (pour les périphériques vidéo IEEE1394), etc. Quelques nouveautés du côté des fonctionnalités : environnements multiples (gestion de quatre environnements 3D simultanément contre un seul précédemment), gestion dynamique des changements d'environnement et de déplacement des sources (très lourd au niveau ressources machine), un « Audio clean-up » qui permet de supprimer les sons extérieurs et les parasites de la musique en cours, etc. Malheureusement, pour profiter de cela (surtout la gestion 3D) sur des MP3, il faudra utiliser le logiciel de Creative, peu pratique et incomplet. Et si la bonne nouvelle, c'était le prix de la Live! divisé par deux ?

Nemo

Vitamines USB

Au moment où les périphériques USB 2.0 fleurissent un peu partout, il faut constater que peu de machines disposent en standard de cette interface. Utilisateurs de portables, réjouissez-vous ! La société canadienne OrangeMicro a pensé à vous avec la **OrangeUSB 2.0 Hi-speed cardbus** (180 €). Attention, la carte est accompagnée d'un CD, mais celui-ci ne contient pas le moindre pilote : juste de la documentation et *Acrobat Reader* ! Sans les précieux pilotes trouvés sur le net (*Win 98/Me/XP/2000*, *Mac OS 10.1*, EHCI pour *Linux* dispo mais toujours en développement), la carte fonctionnera en mode USB 1.1... Avec un graveur USB 2.0, les performances sont au rendez-vous. Ce contrôleur fait aussi office de hub en proposant de base quatre connecteurs. La carte nécessite une alimentation externe de 5 V fournie en standard. Au final, cette OrangeUSB pour les pressés est un peu chère.

DarkNico

Iiyapa de DVI, dommage !

Curieusement, Iiyama ne nous a même pas informés de sa sortie ! Le constructeur préférerait-il écouler ses stocks d'écrans LCD plus chers... et moins performants ? Le **BX3811U** (acheté 425 €, Iiyama) est le petit frère du AX3815U. D'une diagonale de 15 pouces, sa matrice fait 1024 par 768 pixels, elle utilise la même technologie d'affichage TN+Film. Quelques différences tout de même : un contraste légèrement inférieur de 300:1 contre 350:1 (ce qui reste dans ce qui se fait de mieux), un angle de vue augmenté à 160° aussi bien en horizontal qu'en vertical (contre, respectivement, 120° et 100° précédemment) et un temps de réponse inférieur (maximum à 30 ms contre 35 ms). Les vidéos et les images fixes sont donc fidèlement restituées, sans rémanence et avec de jolies couleurs. Malheureusement, pour ce prix, l'écran - qu'on aurait pu qualifier de haut de gamme jusqu'ici - ne dispose que d'une seule entrée analogie classique DB15, et non DVI. Ceci engendre l'habituelle perte dans la phase, surtout perceptible avec des textes noirs, baveux et tremblants, sur les fonds blancs. Pour y remédier, il faudra jouer légèrement entre la luminosité (très bonne et largement réglage) et le contraste (peu réglable, mais avec un noir profond comme il se doit), après un réglage automatique des autres paramètres dans le menu OSD. Au final, un mystère : on se demande pourquoi Iiyama s'inspire tant de Citroën pour ses références.

N.

Combien de Kyro vous voulez ?

Pour sa **Vivid!XS** (150 €), Videologic a choisi le Kyro II de Power VR. La carte est équipée de 32 Mo de SD-Ram. Il vous faudra acquérir les tout derniers *drivers* disponibles chez l'éditeur, afin de permettre l'activation de la sortie TV sans redémarrer et de corriger des conflits avec des jeux. Ces *drivers* sont très fréquemment remis à jour, ce qui est un bon signe de réactivité de la part du constructeur, mais n'est pas du meilleur augure en ce qui concerne la compatibilité avec les futurs jeux. En *bundle*, on trouve *WinDVD* qui tirera partie de la décompression matérielle pour la lecture des DVD. Des pilotes sous *Linux* sont en développement officiel chez les différents assembleurs, mais seule la 2D est gérée pour le moment. Du côté de la 3D, la Kyro II reprend le principe des Kyro : il s'agit de diviser l'affichage en multiple carrés et d'y différencier les parties cachées des parties visibles afin de réduire les calculs en n'affichant que ces dernières. Un système efficace... à condition que le jeu l'exploite. Le niveau d'accélération 3D se situe alors entre une GeForce2 MX et une GeForce2 GTS en 16 bits. Par contre, les T&L de nVidia sont absentes ici ! VideoLogic se rattrape avec une sortie vidéo digne de ce nom (la qualité se situe entre ATI et Matrox) et un mode *dual-head* disponible par défaut à l'activation de la sortie TV. Mais celle-ci souffre du même problème que les ATI offrant ce système, à savoir un taux de rafraîchissement et une résolution identiques sur les deux écrans (télévision et moniteur). C'est vidéo logique.

N.

Le superdiscrédité est de retour

Le SuperDisk n'est pas mort, même si ses principaux promoteurs (Compaq, Imation et Matsushita) se gardent bien d'associer leur nom à ce produit, alors qu'il avait beaucoup d'arguments pour plaire. C'est à l'américain QPS que revient la tâche de proposer la dernière génération de ce lecteur de disquettes à grande capacité. Baptisé **SuperDrive 240** (230 €), l'appareil est à peine plus encombrant qu'un lecteur de disquettes USB traditionnel. Il est capable de lire et d'écrire des disquettes LS-120 (120 Mo), LS-240 (229 Mo), 720 Ko et 1,44 Mo. Mais sa principale innovation réside dans sa capacité à stocker 32 Mo de données sur des disquettes double face, haute densité traditionnelles ! Malheureusement, cette fonction - assez lente - n'est accessible que par un utilitaire dédié, plutôt mal fait sur PC (*Win 9x/2000/NT*) et tout juste correct sur Mac (*MacOS 8.6 à 9.x*). Et qu'il ne vous prenne pas la fâcheuse idée de lui faire avaler une disquette 32 Mo sans avoir au préalable lancé le logiciel : la sanction est nette, il faudra redémarrer tout ou partie du système ! Au niveau des performances avec un support dédié, l'appareil est deux fois plus lent qu'un lecteur Zip 100, mais deux fois plus rapide que son prédécesseur, le SuperDisk 120. Il n'empêche que pour des besoins précis, on tient certainement là la solution la plus économique du marché en matière de stockage amovible. Certainement un *must*, notamment pour les utilisateurs de iMac, dépourvu de lecteur de disquettes en standard. Et ce n'est pas Super Menteur qui vous le dit !

Gérard Daim

Une furie sonore ?

Alors que la concurrence des SB Live! 5.1 se faisait rare, VideoLogic propose une carte à base de Turtle Beach, la **Sonic Fury** (120 €) supportant, elle aussi, les standards EAX 1.0, 2.0 et l'A3D. En sus, la nouvelle venue propose une évolution de la sortie SPDIF, appelée le VersaJack. Cette connexion, bi-directionnelle, peut être définie soit comme sortie numérique PCM ou AC3, soit comme sortie analogique (pour recréer le système 5.1 en analogique), soit en entrée stéréo analogique (pour permettre un enregistrement quadriphonique). En interne, la carte propose des connexions pour cartes-filles ou autres extensions (non annoncées à l'heure actuelle).

L'installation se déroule sans encombre. On trouve deux outils principaux, hors *bundle* logiciels du pack (beaucoup de logiciels mais presque tous inutiles car soit en démos, soit pour cause de double emploi entre eux) : un outil de diagnostique et un panneau de configuration plus complet

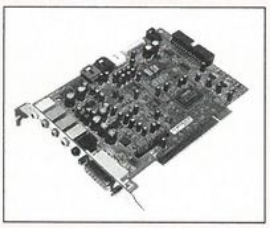

et pratique que celui de *Windows*. Au niveau qualité sonore, malgré une *Wavetable* de 8 Mo (contre 4 Mo pour la concurrente), la SonicFury n'apporte qu'une qualité audio identique à la SB Live! 5.1 en tout point. Difficile de les départager donc. Seulement, voilà, avec l'arrivée de l'Audigy, la carte Creative est désormais vendue moins chère !

Némo

Touche pas à mon iPod !

Apple arrive sur un secteur encombré où on ne l'attendait pas : le baladeur MP3. L'iPod se distingue néanmoins. Par le *design* tout d'abord : il est à peine plus gros qu'un paquet de cigarettes et son boîtier est quasi nu. On trouve en façade un écran parfaitement lisible, un bouton rotatif et cinq boutons fixes pour naviguer dans les menus : la prise en main est instantanée ! La connexion au micro-ordinateur passe par un connecteur Firewire, qui servira également à la recharge de la batterie (compter une dizaine d'heures au minimum en utilisation courante - un adaptateur secteur est également fourni) : le remplissage des 5 Go (seulement, clameront les esprits chagrins, mais il existe une version 10 Go à 715 €) de disque dur au format 1,8 pouce prend moins d'une demi-heure, contre 40 fois plus en USB. À noter que le disque du iPod apparaît comme un disque amovible sur le bureau du Mac, et peut donc à cet égard recevoir n'importe quelles données. Le contenu du iPod est calqué sur celui du logiciel *iTune 2*, fourni en standard et préinstallé sur les récents Mac. À l'utilisation, le iPod n'appelle qu'à une poignée de critiques : on aurait préféré du métal brossé et un plastique d'une autre couleur que du blanc afin de laisser moins de place aux traces de doigts. Le système de réglage du volume (par le bouton rotatif) oblige à sortir l'appareil de sa poche et à l'exposer aux yeux des envieux. Il n'y a aucun moyen d'harmoniser automatiquement le son en fonction des MP3 joués. Enfin, les utilisateurs de PC devront, pour pouvoir s'offrir cette merveille, acheter un adaptateur Firewire et le logiciel *Xplay* de Mediafour (environ 40 dollars selon l'éditeur), à ajouter aux 550 € de l'appareil. Ou passer au Mac.

G. D.

Que! (Je t') M2

Bien que tendant à l'universalité, l'USB n'est pas la solution idéale pour tout, en particulier pour le stockage externe, à cause d'un débit très limité. QPS a donc choisi pour son **Que! M2** (à partir de 360 €) d'associer un disque dur 2,5 pouces (de 6 à 30 Go) à un pont Firewire-IDE. La qualité de fabrication est très bonne. On appréciera la présence d'un second connecteur sur le dessus du boîtier du M2, qui permettra d'emboîter facilement plusieurs M2 les uns au-dessus des autres, ou encore d'un système de fixation par ventouse. Le M2 est fourni avec un adaptateur secteur externe,

pour ceux qui ne disposent que d'un port Firewire à quatre broches sur leur micro-ordinateur (port qui ne permet pas d'alimenter les périphériques connectés, contrairement aux six broches présentes en particulier sur les Mac). Le M2 est reconnu automatiquement par les systèmes *MacOS* ou *Windows* reconnaissant le Firewire et ne requiert aucun pilote. Il est cependant fourni avec une version OEM du logiciel de sauvegarde *Dantz Retrospect*, peu intéressante (vous

backupez sur disque dur, vous ?). On regrettera une seule chose : les performances, si elles sont meilleures qu'en USB, restent bien en deçà de celles d'un disque dur IDE traditionnel, en partie parce que le disque choisi, de 6 à 30 Go, ne tourne qu'à 4200 tpm. Avec ce disque dur, les copient durent...

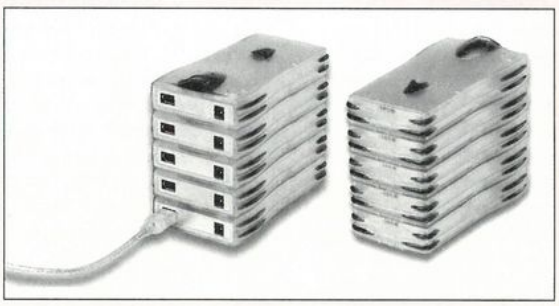

G. D.

De la bonne cam ?

Le **DualPix** (Hercules, 150 €, *Win 9x/NT/2000/Me/XP*) tient autant de l'appareil photo numérique que de la webcam. En mode webcam, les animations sont dans la moyenne, on ne s'étendra pas. En mode photo, l'accessoire fonctionne avec quatre piles AAA. Il dispose d'une mémoire intégrée de 8 Mo, d'un capteur CCD et d'un écran LCD par lequel vous ferez les principaux réglages. Gros progrès pour cette famille de périphériques, la résolution maximale atteint 1024 par 768 pixels. Mais, gourmandise en mémoire oblige, vous ne pourrez prendre que 26 clichés, contre 147 en résolution habituelle (640 x 480). Les couleurs sont fidèles et la vitesse de capture plutôt rapide pour un appareil de ce prix. Chose rare, on dispose aussi d'une bague de mise au point. La seule ombre au tableau est, justement, que le Dualpix est très sensible à la lumière. De vilaines trames apparaîtront sur vos photos *in muro*, peu ou mal éclairées. Enfin, vous disposez d'un retardateur pour ne pas être le seul absent sur vos clichés. L'appareil est fourni avec un socle et une série de logiciels Ulead. Mais Hercules doute peut-être de sa force : nous avons dû acheter l'appareil suite à un boycott…

Benoît B. *(Merci à Dam !)*

Un écran plat qui atteint des sommets

Extérieurement, le **Belinea 10 15 35** (acheté 460 €) ne paie pas de mine ! Le design de cet écran LCD 15 pouces (1024 par 768 pixels) n'est pas du meilleur effet et sa finition est plus que discutable. Ainsi, les quatre boutons disposés en façade font très « clinquant » et n'inspirent guère confiance. Pourtant, proposé à un prix public très alléchant, cet écran est une excellente affaire. Ce n'est qu'une fois allumé qu'il montre son vrai visage ! Avec un très bon contraste (350:1) et un temps de réponse permettant de jouer sans rémanence (40 ms), l'image du Belinea, lumineuse, s'avère exceptionnelle et n'a rien à envier à des écrans coûtant parfois deux fois son prix ! Le réglage automatique de l'image est bien pratique. Une fois celui-ci activé, il ne reste qu'à ajuster le contraste et la luminosité, un jeu d'enfant avec l'OSD. L'absence de pied au profit d'une simple béquille ne permet pas, malheureusement, d'incliner l'écran afin d'obtenir un angle de vision idéal (celui-ci est de 120° en vertical et 140° en horizontal). Cependant, l'encombrement s'en trouve encore plus réduit. Détail, il est possible de démonter cette béquille afin d'accrocher le moniteur au mur (comme on le ferait avec un écran plasma). Notez que pour 75 € de plus, le modèle 10 15 25 propose un véritable pied. Dommage, il est plus difficile à trouver, ce n'est pas le pied !

Jay

Puce savante ?

Après une Radeon VE (renommée Radeon 7000 dans la nouvelle gamme) peu convaincante, ATI nous propose une seconde solution bi-écran. Il fallait jusqu'à présent choisir entre performances 3D et double affichage, la **Radeon 7500** (ATI, achetée 230 €) combine les deux. 64 Mo de mémoire DDR et un GPU cadencé à 290 MHz lui permettent de tenir la dragée haute aux GeForce 2 GTS (voire Pro) et d'enterrer les modestes MX. La carte dispose de trois sorties : une VGA classique, une DVI (pouvant être utilisée pour un second moniteur CRT grâce à un adaptateur fourni) et une S-Video/Composite pour la TV. Sous *Win 9x/Me*, la résolution, la fréquence et la position de chaque moniteur peuvent être réglées indépendamment. En revanche, la qualité d'affichage du moniteur relié à la seconde sortie est clairement en deçà, l'image est moins nette et plus terne. Cela reste malgré tout plus qu'acceptable pour un usage courant (pour un usage plus pro, la G550 de Matrox s'impose). Sous *Win 2000* en revanche, il est impossible de choisir des résolutions indépendantes pour chacun des écrans et les possibilités multi-écrans sont bien moindres. Quel que soit le système d'exploitation, la sortie TV n'est guère satisfaisante. Floue au possible (même pour afficher des vidéos), la qualité est clairement à la baisse. De même, il nous a été impossible d'afficher une vidéo ou un DVD sur un second écran (ou la TV), à moins de désactiver l'écran principal. À une époque, le site ati.com proposait des merdes en plastique (véridique !), aujourd'hui des cartes graphiques correctes…

Jay

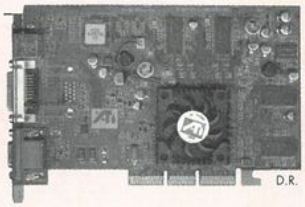

Une chaîne en or ?

Jet Audio (WSKA, *Windows 9x/Me/2000/NT4/2000*, 68 €) se présente sous la forme d'une chaîne hifi composée de six éléments. Outre la pseudo table de mixage (aux fonctions limitées) et le module d'effets spéciaux (réservés aux initiés), on dénombre la platine CD (avec liaison CDDB), le lecteur audio (MP3, WMA, *Real Audio*), MIDI (avec compatibilité Karaoké) et vidéo (Real Video, MPEG, AVI, VOB non cryptés, *Quicktime*). Cependant, *Jet Audio* ne se contente pas de regrouper en un seul programme différents types de lecteurs qu'on pourrait trouver en *sharewares* ou *freewares* pour la plupart : il est aussi possible d'encoder une source audio en MP3 (avec un débit allant de 32 à 320 kb/s), en WMA ou en *Real Audio*. Si la qualité des MP3 obtenus conviendra à l'utilisateur lambda, les plus exigeants regretteront un certain manque de relief du son.

L'esthétique de l'ensemble est relativement soigné, mais les développeurs n'ont pas fait dans la simplicité. Ainsi, on est parfois un peu perdu dans les différentes interfaces, celles-ci se ressemblant toutes plus ou moins. Il aurait été judicieux d'utiliser des couleurs différentes pour chaque élément, quitte à sacrifier l'harmonie de l'ensemble ! De même, l'utilité de certaines touches ne saute pas de suite aux yeux. Quant à la télécommande virtuelle, on a rarement vu plus indigeste, oubliez-la ! Un comble pour un logiciel censé nous faciliter la vie ! Notons qu'il est possible de créer aisément ses propres *skins* pour le programme grâce à un module dédié. Parmi les autres points négatifs, on regrettera l'impossibilité de lire des DVD ou de convertir un fichier vidéo d'un format à un autre. Le plus gros défaut de *Jet Audio* reste son prix. Un logiciel similaire, *Music Match*, est inclus en *bundle* avec un certain nombre de cartes audio.

Neo

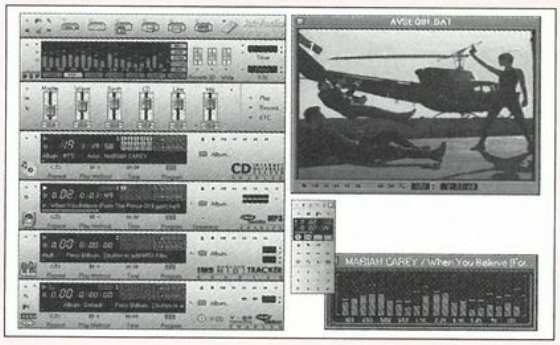

La Smart des suites bureautiques

Le paysage est bien morne dans le domaine des suites bureautiques : face à un Microsoft toujours plus hégémonique, il ne reste que peu de choix entre *Star Office* (qui peine à s'imposer en dépit de ses qualités et de sa gratuité), *Corel WordPerfect Office* (redisponible en français depuis peu, mais cher et sans boîte) et *Lotus SmartSuite*, qui en est à sa version *Millenium 9.6*. Ce dernier mérite pourtant l'attention. Tous les élêments de la suite (tableur *123*, traitement de

texte *Word Pro*, logiciel de PréAO *Freelance*, SGBD *Approach* et gestionnaire de contacts *Organizer*) disposent d'une interface originale (c'est-à-dire un peu désarmante) basée sur l'« infobox ». Celle-ci n'est rien d'autre qu'une fenêtre flottante à onglets permettant, en un ou deux clics, de modifier n'importe quel élément d'un document : le gain de temps est patent en utilisation courante, et cette invention n'a toujours pas été copiée par Microsoft ! *SmartSuite* a d'autres menus avantages : la suite se contente d'une configuration modeste pour fonctionner (32 Mo de mémoire vive et *Windows 95* la combleront) ; *Word Pro* travaille en vrai mode *Wysiwyg* (ce qui n'est pas le cas de *Word* pour lequel il existe ainsi une prévisualisation avant impression, inutile ici) ; tous les logiciels disposent d'un mode de travail en équipe bien plus avancé que celui de Microsoft et les dictionnaires partagés fournis en standard couvrent de très nombreuses langues. Au chapitre des reproches, on regrettera des filtres d'import/export de qualité approximative et un prix qui est récemment remonté à des sommets réservés à Microsoft (500 €). Essayez la position du lotus pour vous calmer !

Gérard Daim

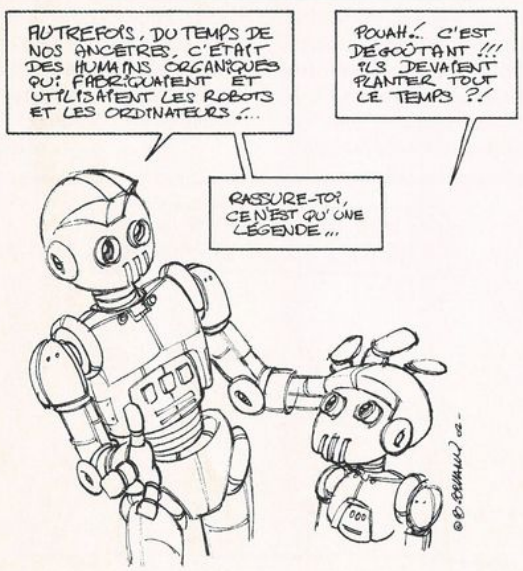

Pas de l'Adobe

Limiter **Acrobat 5** (Adobe, *Windows 9x/Me/XP/NT4/2000, Mac OS 8.6/9.x/X*, 370 €) à un simple générateur de fichiers PDF 1.4 serait une grossière erreur !

Évidemment, il dispose du module *Distiller* permettant d'enregistrer un document à ce format depuis n'importe quelle application disposant d'une fonction d'impression. Mais ce n'est pas tout ! En effet, il possède un grand nombre d'outils, souvent inconnus des utilisateurs. Citons la numérisation et la reconnaissance optique de caractères, la création de formulaires (avec liaison sur base de données et contrôle de saisie), etc. Il est possible de capturer entièrement un site web (pour le sortir en PDF) en choisissant le niveau de profondeur des liens. Le résultat obtenu est excellent et s'avère conforme en tout point au site web original. Ce qui n'est pas toujours le cas si l'on utilise la fonction *Imprimer* d'*Internet Explorer* (par exemple). Revenons au cœur du logiciel, les fichiers PDF. Les manipulations vont de l'élémentaire (recadrage, ajout/suppression de pages, fusion de fichiers) au plus évolué (liens hypertexte, annotation des documents, signature numérique, protection des documents contre l'impression ou l'export d'images, le flashage et la gravure CTP, etc.). D'un PDF, il est possible d'en extraire les textes (en RTF) ou les images (JPG, TIF ou PNG, mais pas GIF !). Le document lui-même peut être converti en fichier image à ces formats. Cependant le résultat en JPG est tout bonnement désastreux, la colorimétrie est déficiente avec une large dominante des teintes bleues et rouges, c'est inutilisable ! Autre détail qui fâche, *Acrobat 5* devient le *viewer* PDF par défaut. Le temps d'ouverture des fichiers s'en trouve considérablement rallongé au chargement. Et comme il est impossible d'ouvrir un *Reader* quand *Acrobat* est ouvert (et *vice-versa*), il va falloir jongler !

Neo

Jaws montre les dents

PDF Creator 2.0 (Jaws, *Windows 9x/NT4/2000, Mac OS 8.1*, 140 €) ne s'encombre pas de fonctionnalités secondaires et va droit à l'essentiel. Ce logiciel a pour but de convertir un document en PDF 1.3 (équivalent *Acrobat* 4) et il ne fait absolument rien d'autre ! D'ailleurs, aucune interface utilisateur n'est ici à recenser. En effet, outre un module *ToPDF* dont le rôle est d'enregistrer n'importe quel fichier *Postcript* ou EPS en PDF, tout se passe par le biais du *plug-in* d'impression. De cette manière, toute application dotée d'une fonction *Imprimer* est apte à produire un document PDF. Pour ce faire, il suffit de sélectionner *Jaws PDF Creator* (semblable au *Distiller* d'Adobe) en tant qu'imprimante et de configurer la mise en page (orientation, taille, résolution, etc.). D'un point de vue qualité, le résultat est en tout point comparable au logiciel d'Adobe. Avec une offre deux fois et demi moins chère qu'*Acrobat 5*, Jaws devrait croquer quelques parts de marché.

Jay

Vite vu !

Quick View Plus 6 (Softline, *Windows 9x/NT4/2000*, 68 €) permet de visionner une multitude de formats de fichiers en un seul programme. En tout, 255 formats sont supportés ! Le programme est accessible, entre autres, grâce à un clic droit sur un document. L'interface est similaire à l'explorateur *Windows* (l'ergonomie en moins). Vous naviguez dans l'arborescence de vos disques à gauche de la fenêtre. Vous cliquez sur un fichier et son contenu s'affiche à droite. On appréciera au passage la possibilité de compresser ou décompresser des fichiers ZIP ainsi que d'en visualiser le contenu. Notons que *QVP6* décompresse également les fichiers LZH. Des formats pourtant répandus comme le RAR ou l'ACE ne sont cependant pas supportés, dommage ! Si l'ensemble demeure pratique, l'ergonomie lors de la lecture des fichiers graphiques s'avère carrément mauvaise. Si l'image est plus grande que le cadre de visualisation, l'utilisation des ascenseurs de la fenêtre est obligatoire pour en visualiser les moindres recoins. C'est fastidieux, il aurait été préférable de permettre un glissement de l'image en cliquant dessus (comme *ACDSee*). On ne retrouve pas non plus les fonctions qui ont fait le succès du logiciel sus-cité. Ainsi, il est impossible d'enregistrer une image JPEG sous un autre format. Concernant les DOC (*Word*) et XLS (*Excel*), ils sont relativement bien gérés, il est même possible de copier une partie du texte dans le presse-papier. Alors *Quick View* ou pas ? C'est une affaire de goût !

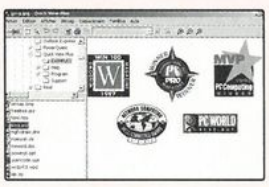

Jay

Dans le mille !

Sarbacane (Goto Software, 480 €, *Windows 9x/Me/XP/NT4/2000*) permet de créer ses propres campagnes d'*e-mailing* avec une très grande simplicité. Vous importez tout d'abord une liste d'adresses afin de définir les destinataires (différents formats sont supportés comme les fichiers *Paradox*, *DBase*, *Lotus 1-2-3*, *Excel*, *Access* ou simplement le carnet d'adresses *Windows/Outlook*). Mais attention, il n'y a aucune interaction avec la base de données, le fichier est juste converti en TXT. Le logiciel ne permet pas de cibler un envoi en effectuant une simple requête sur un champ particulier. À vous de l'effectuer dans votre SGBD avant d'effectuer l'importation. Plutôt fastidieux ! Vient ensuite la création du message, texte ou HTML avec intégration des images et fichiers joints. Vous créez l'en-tête et définissez la *blacklist*, c'est-à-dire le filtrage des destinataires indésirables par adresse ou domaine (par exemple, aol.com). Avant que l'envoi soit effectué, une *check list* apparaît pour vous rappeler les champs qui ont été laissés vacants, les caractéristiques du *mail*, ainsi que quelques conseils non superflus sur le paramétrage. Sarbacane requiert un SMTP valide pour ses envois. Il faudra donc régler avec précision les options (nombres de messages envoyés par lot, respect ou non d'une pause, etc.) selon les limitations en vigueur chez votre FAI. Élimination des doublons, historique des envois, rapports d'erreurs, tests de la validité des adresses, toutes ces fonctions sont également disponibles. L'utilisation du logiciel est si aisée qu'aucune documentation n'est nécessaire pour débuter un envoi massif de courrier. Trop simple même ! Attendez-vous à recevoir nombre de *spams* estampillés *Sarbacane*...

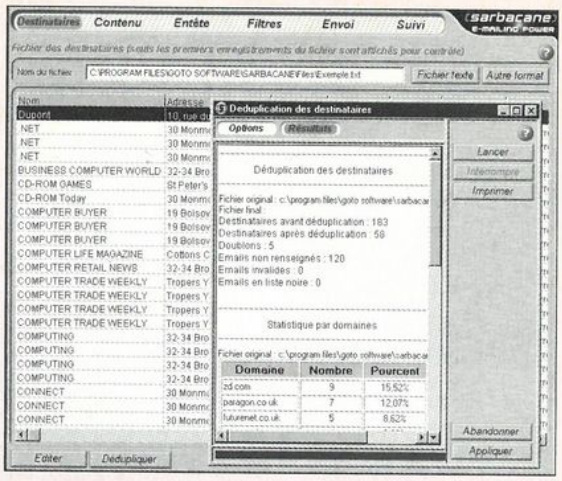

Neo

Nippon ni mauvais

Tell me More Japonais (Auralog, 150 €, *Win 9x/NT/2000/Me/XP*) est une méthode d'apprentissage de cette langue. Dans le coffret, on trouve une notice d'utilisation, un casque-micro et un livret de 35 pages en noir et blanc. Celui-ci est censé introduire les premières notions du langage (syllabaires, structures des phrases, etc.), ainsi que l'univers japonais (philosophie, traditions, etc.). On regrette qu'une galette ne soit pas dédiée à cette intro, qui aurait perdu

un peu de son austérité. Enfin, deux CD-Rom contiennent chacun six leçons. Au menu : des exemples de conversations, des cours écrits et des exercices (textes à trous, mots croisés, etc.). Le point fort du logiciel est sa reconnaissance automatique des erreurs de prononciation. Celle-ci est réglable en sévérité et, que ce soit pour un mot, une phrase ou un élément de phonétique isolé, la machine vous note ! Les options sont complètes avec des réglages de la vitesse d'élocution, la réduction des bruits parasites, etc. Néanmoins, on aurait aimé avoir la possibilité de retirer le sous-titrage des phrases qui se fait automatiquement en *hiragana* ou en *romaji* (alphabet latin) au choix. On peut aussi obtenir la prononciation ou la signification d'un mot par un simple clic droit. Si vous n'avez pas été ruiné par l'achat du *soft*, un tutorat est disponible par l'internet. L'abonnement (300 € pour trois mois) vous permet d'obtenir un suivi pédagogique personnalisé. À noter qu'une version plus approfondie avec quatre CD est disponible, mais son prix (300 €) devrait en rebuter plus d'un. Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour suivre *Bioman* en V.O. !

Ramza

Vin sur vin !

Édité par Leclerc à l'occasion de sa foire aux vins, **Le Petit Guide des Vins** (*MacOS 8*, *Win 9x* minimum, moins de 5 €) s'annonce comme un simple catalogue des vins distribués dans les hyper de la chaîne. Si *Quicktime 4* ou *5* est installé (sinon il est fourni), le logiciel se lance directement de la galette, si vous le souhaitez. Une bonne surprise vous attend, le CD-Rom soutient la comparaison avec certaines productions commerciales avec des rubriques telles que *Secrets de cave*, *De la vigne au vin*, *Les conseils d'un sommelier*, etc. Le propos est simple et agrémenté de courtes séquences vidéo. Les vins vendus par Leclerc sont bien sûr présents, mais ne représentent qu'une petite partie du *soft*. En complément, vous disposez d'un ensemble de fiches au format .PDF à imprimer, de

fonds d'écrans et, même, d'un logiciel de gestion de cave ! Quelques regrets cependant : la rubrique *Le tour de France des vins* est trop succincte et destine ce logiciel à des novices en œnologie. Quelques petits bogues viennent aussi émailler ce logiciel comme, sur certaines configurations, la fonction *Imprimer* inopérante ou un fichier .WAV défaillant. On se plaît à rêver que Leclerc renouvelle cette opération à ce prix pour chacune de ses opérations commerciales : jardinage, bricolage, Hi-fi, vidéo, etc.

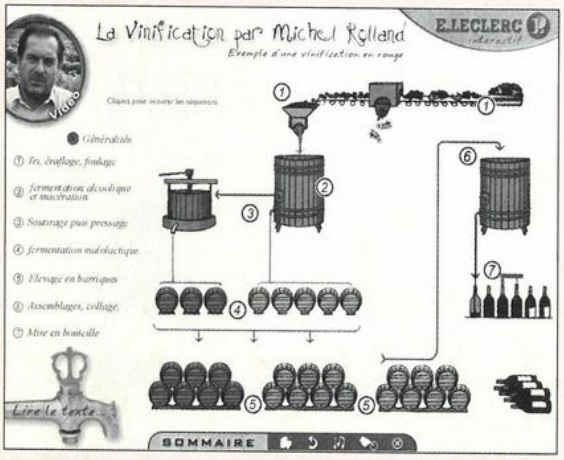

Boubou

Memorable ?

Le logiciel de capture de sites **Memo Web** (Goto Software, *Windows 9x/Me/XP/NT4/2000*, 60 €) revient dans une version 4. Rappelons qu'il permet d'aspirer l'intégralité d'un site ou certains éléments uniquement grâce à l'utilisation de filtres. Il est également possible de programmer le logiciel pour qu'il s'exécute périodiquement afin de récupérer les mises à jour d'un site. Aussi, il est possible de récupérer l'intégralité des adresses *e-mails* d'un site, puis de les exporter dans un fichier (vous avez dit *Sarbacane* ?). Grande (et seule ?) nouveauté, les fichiers récupérés peuvent être compressés sur votre disque. Le choix se limite à une compression maison (.MWZ) nécessitant une visionneuse ou à un exécutable au prix de quelques Ko. Devant si peu de changements, il est difficile de conseiller l'achat de cette version 4 aux possesseurs de la précédente. Quant aux nouveaux venus, une version allégée de *Memoweb 3* en *Flash* est disponible gratuitement sur le site de l'éditeur (www.goto.fr).

Il y a quelques années, l'utilité de ce type de *soft* résidait avant tout dans la possibilité de pomper un site en local et économiser ainsi de précieuses minutes de connexion. La démocratisation des connexions illimitées tend à amoindrir cet intérêt. Et l'apparition des bases de données sur le web (PHP, ASP, CGI, etc.) rend impossible la capture d'un nombre sans cesse croissant de sites. Tant pis pour les shadoks !

Neo

L'attaque du clone

Star Wars Galactic Battlegrounds (Lucas Arts, 53 €, *Win 9x/Me/2000/XP*) aurait été un bon jeu de stratégie en temps réel... il y a deux ou trois ans. La première chose qui saute aux yeux est la similitude flagrante avec *Age of the Empire 2*. Normal puisque les développeurs se sont contentés d'en reprendre le vieux moteur graphique. On constate de nombreuses autres similitudes, notamment dans l'évolution des technologies. Pis, l'utilisation des ressources se fait de manière identique ! Bon nombre de joueurs risquent donc de se trouver en terrain archi connu. Le jeu conserve les points forts de *AOE* (diversité des civilisations), mais surtout ses points faibles. L'intelligence artificielle n'est pas des plus brillantes, certaines unités peuvent se faire canarder de longues secondes avant de riposter. D'un point de vue technique, ce n'est pas la joie non plus. Les décors sont beaux, mais désespérément fixes (on peut apercevoir des bancs de poissons batifoler dans une eau... immobile) et les unités sont dessinées assez grossièrement. Elles sont certes très nombreuses, mais on se rend compte rapidement que leurs capacités se ressemblent. Ce nouveau *Star Wars* ne présente toutefois pas que des points négatifs. Il réussit le tour de force de recouvrir toute la saga de Georges Lucas en une cinquantaine de missions. Vous serez invités à prendre part à la célèbre bataille de Hoth ou de Tatooine, de mener les Wookies à la victoire... Autre

atout : le jeu tourne aisément sur une configuration minimale (Pentium II à 400 MHz, 128 Mo de Ram, TNT 2, par exemple). Apparemment, il y a bien longtemps que la Force a déserté les studios de Lucas Arts...

Kiwi

Yamamoto Kadérapé

Motoracer 3 (Electronic Arts, 56 €, *Win 9x/NT/2000/Me/XP*) se pose comme la simulation de moto la plus complète. Vous avez le choix entre des routières, des motos de cross ou de trial... Vous pouvez lancer des défis (contre un adversaire virtuel ou en réseau) dans une ville sur de puissantes cylindrées, faire une session de *freestyle* ou participer au *SuperCross* du Stade de France. L'environnement graphique est très beau, mais la plupart des

disciplines ont au moins un défaut qui gâche le plaisir. En *Cross*, il arrive que la moto flotte les airs. En *Vitesse*, les réactions de l'engin par rapport à la piste sont surréalistes : il faut vraiment faire n'importe quoi pour tomber de son bolide. Le mode le plus réussi est le *Trial* où les sensations de pilotage sont les plus fun ! Une chance : c'est un genre où les titres manquent cruellement sur PC. La présence d'un bouton « Turbo » est plutôt malvenue pour une simulation (les vraies motos, elles, n'en ont pas) ! L'autre mauvaise surprise, c'est qu'il va vous falloir un bolide pour profiter des splendides décors. Si vous n'avez pas un Pentium III à 700 MHz avec une GeForce II (ou équivalent), laissez tomber ! L'animation sera affreuse au possible, même avec les détails graphiques baissés à fond. Côté sonore, rien à redire, on s'y croirait ! Il est aussi possible de télécharger des *skins* pour votre moto, pilote, etc. Au final, le jeu n'est pas mauvais, certaines disciplines sont très sympas, mais les objectifs visés sont loin d'être atteints. On nous avait promis une Harley, on nous refile une 103 !

Benoît B.

Cible manquée

Encore un clone de *WipeOut* ! **Ballistics** (THQ, 35 €, *Win 9x/Me/2000*) se présente sous la forme d'un jeu de courses futuristes. Au guidon d'engins supersoniques, vous parcourrez sept circuits aux tracés apocalyptiques. Le titre requiert un PC musclé, un Pentium III à 800 MHz affublé d'une bonne carte 3D, par exemple. Les sensations de vitesse sont excellentes et la réalisation de qualité. Chaque victoire vous alloue une certaine somme d'argent à dépenser en diverses pièces de customisation : moteur, bouclier de protection, châssis, refroidisseur,

etc. Malheureusement, on se rend rapidement compte que l'intérêt fait défaut. Le faible nombre de circuits proposés et le championnat se terminent d'une traite. Une fois le jeu fini, on n'y revient plus, si ce n'est pour essayer le mode multijoueurs. Si vous avez une console, essayez plutôt *Ballistic* (sans « s » à la fin, distribué par la même société), un *Tetris-like*.

Olivier B.

Schizmblic

Schizm : Mysterious Journey (Microïd, 45 €, *Win 9x/NT/2000/Me/XP*) est un jeu d'aventure en cinq CD (ou un DVD) basé sur un scénario de Terry Dowling, un romancier connu (enfin, il paraît !) pour ses récits de sciences fiction. En 2083, une planète est découverte et des colons sont envoyés sur place. Quelque temps

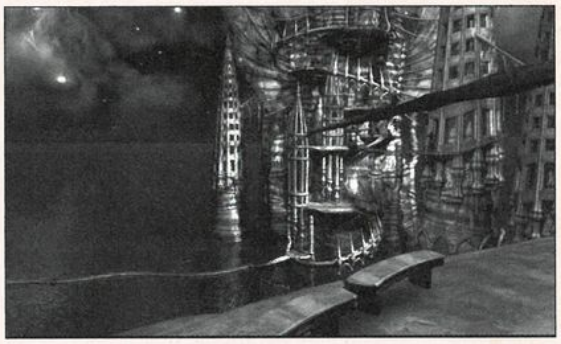

après, un vaisseau de ravitaillement avec deux pilotes à bord essaie de prendre contact. Mais personne ne répond. Faute de données précises sur la rentrée dans l'atmosphère, nos héros sont contraints de s'éjecter dans des modules de survie. Ils atterrissent à deux points opposés de l'astre. Vous aurez donc deux aventures à mener en parallèle. Si vous bloquez sur l'une, vous pouvez vous dé-stresser sur l'autre. Les déplacements s'effectuent comme dans *Versailles*. On avance sur des « rails » dans des décors en pré-calculé. Tout est jouable à la souris. Le curseur change de forme lorsqu'un objet peut être pris, utilisé ou vu. Le procédé a pour avantage d'afficher de jolis décors sur de modestes configurations (Pentium II à 350 MHz sans carte 3D), mais le manque d'interactivité se fait ressentir. Il est plutôt frustrant de ne pas pouvoir regarder en haut ou en bas à volonté (comme dans le dernier *Myst*). Heureusement, une ambiance unique se dégage, notamment grâce à l'environnement sonore très réussi.

La mayonnaise pourrait prendre si les énigmes n'étaient pas aussi tordues et si pénibles à mettre en œuvre. À un moment, par exemple, vous devrez faire apparaître un pont constitué de rondins. Pour cela, il faudra rentrer dans l'ordre un certain nombre de chiffres (avec une sorte de verrou) jusqu'à que tous ces rondins soient visibles. Une erreur et vous pourrez recommencer toute l'opération ! On passe des heures à scotcher sur ce genre d'énigmes qui n'ont pas toujours de solution logique : une horreur ! (NDLR : tu as eu combien au test de M6 ?)

Benoît B.

Un train vaut mieux que deux « tu l'auras »

Train Simulator (Microsoft, 60 €, *Win 9x/NT/2000/Me/XP*) vous propose de conduire trois types de locomotives (diesel, électrique, vapeur) dans six réseaux ferroviaires à travers le monde (Japon, USA, Autriche, etc.). Vue de loin, une simulation de train n'a rien d'engageant. On ne dispose pas des mêmes libertés de mouvement qu'avec d'autres engins. Mais on se laisse prendre au jeu. Car, une fois les commandes assimilées, les objectifs ne sont pas faciles à réaliser. Déjà, c'est un calvaire que d'arrêter son train à l'heure et au bon endroit sur les différents quais de la ligne où l'on se trouve ! Neuf

différents modèles de loco sont reproduits à l'original (la cabine, les compartiments et même le bruit de la machine !). Les décors sont aussi très bien modélisés et il y a des textures à foison. Si on peut diminuer les détails pour les petites configurations, prévoyez quand même un Celeron à 500 MHz avec une carte 3D pas trop vieille pour prendre plaisir à regarder par la fenêtre ! Le didacticiel principal est très surfait, il ne permet de se familiariser qu'avec les commandes de base. Pour vraiment apprendre à manœuvrer son train, il faudra lire attentivement la notice de 90 pages (format .PDF) à imprimer ! On fait des économies de papier chez Microsoft ? À part le mode *Libre* où vous pourrez tout choisir (lieu de départ, d'arrivée, la météo, l'heure), plusieurs activités vous seront proposées. Celles-ci sont, en fait, des « missions » (il y en a plus de 40 et certaines durent des dizaines de minutes !), censées attirer l'attention sur une période historique ou sur un aspect de l'univers des cheminots (gestion du fret, des horaires, des aiguillages de la signalisation, du ravitaillement, etc.). Avec tant de réalisme, on aurait aimé voir des voyageurs. Tout au

long du jeu, il n'y a pas âme qui vive. Enfin, aucun mode réseau ne répond à l'appel. Dommage ! Un réseau ferroviaire virtuel avec une administration du trafic et des communications entre conducteurs aurait été le bienvenu... Un dernier manque - mais cette fois, les joueurs ne s'en plaindront pas - pas de grève virtuelle au programme non plus !

Benoît B.

Le pionnier

L'idée de conduire des trains en jeu vidéo n'est pas neuve. Taito avec son ***Densha de Go*** (littéralement « ***Allons-y en train !*** ») a depuis longtemps conquis le territoire japonais. Il faut dire que là-bas, le système ferroviaire est très apprécié des autochtones (pas comme en ici !). Il existe des versions PlayStation (qui prennent toute leur ampleur avec la manette spéciale issue de l'Arcade), PC, Game Boy Color et NeoGeo Pocket Color. Néanmoins, ces jeux n'ont pas grand-chose à voir avec le titre de Microsoft. Ils sont plus axés « action » (parties plus courtes, facilité de pilotage, etc.), donc facilement jouables. Si les *kanjis* ne vous font pas peur...

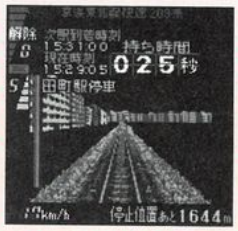

Ce train craint...

Après le simulateur de train, voici le simulateur de maquette HO de train : **kit train électrique 3D** (TF1 Multimédia, 38 €, *Windows 95/98/2000/XP*). L'installation du logiciel, même si elle est facultative, se révèle assez laborieuse puisqu'aucune aide nous indique la marche à suivre. En fait, la documentation n'est fournie qu'au format PDF et ne concerne que les principes de base du kit. Pour apprendre les fonctions avancées, il faudra vous débrouiller seul ! Dans la fenêtre principale, on fait glisser les différentes pièces. On dispose de moult rails, droits, courbes (différents angles), intersections et autres aiguillages, ainsi que des bâtiments et signaux. En ce qui concerne les trains, le choix est plus

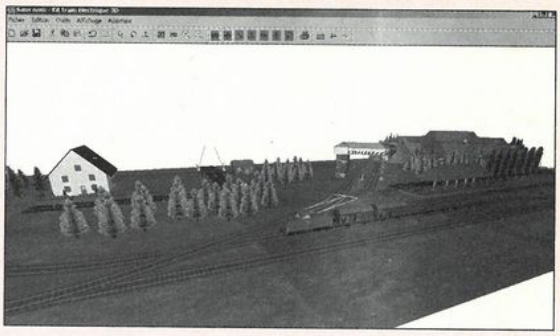

restreint : locomotives électriques ou à vapeur, wagons de voyageurs, marchandises et citernes. Une fois le montage réalisé (ou pendant la réalisation), il est possible de faire tourner les trains et jongler avec les signalisations et aiguillages. Les montages assez simples à réaliser sont visibles en 2D vue du dessus (fil de fer et textures pleines) ou en 3D (textures pleines) un peu

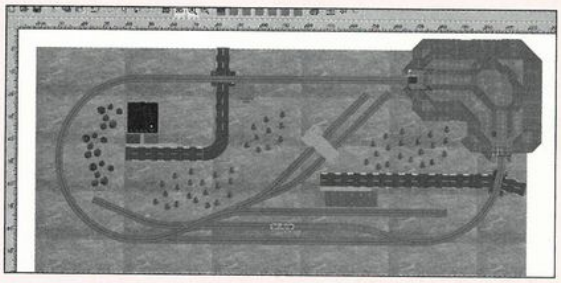

simpliste. L'animation, fluide sous tous les angles, peut également être observée en vue interne à une locomotive, dans une fenêtre microscopique. Bien que le comportement des trains soit bien retranscrit (inertie, différence de vitesse entre les locomotives...), on déplore un certain manque de réalisme dans la simulation : impossible de faire dérailler le train par choc frontal avec un autre train, ou sur un aiguillage mal orienté (Ndlr : tu bosses pour Ben Laden ?). De même, on restera frusté par l'absence totale de son. Alors, pour ceux qui préféreraient finalement retourner aux jouets, un wagon Jouef est offert dans la boîte !

Nemo

Alienant !

Les bébêtes des meilleurs films de science-fiction sont de retour dans *Alien versus Predator 2* (Sierra, 53 €, *Win 98/2000/Me*), et elles ne sont pas contentes ! La recette n'a pas changé, trois races s'étripent dans un *Doom-like* gore à souhait : le Marine doté de tout un arsenal militaire, l'Alien aussi puissant que furtif et, enfin, le Predator, redoutable chasseur. La principale qualité d'*AVP 2* est son ambiance, terrifiante. Le sang gicle à flots ! Seul dans le noir et cerné par des bruits tout aussi étranges qu'inquiétants, on a vraiment la sensation d'être abandonné. Dans la peau du marine, l'oppression atteint son paroxysme. Plus d'une fois, vous sursauterez à la suite d'un bruit suspect dans votre dos et viderez votre chargeur sans sommation... sur un simple câble venant de céder. Les nouveautés par rapport au précédent volet sont minimes. Il est désormais possible de recharger ses armes. Les graphismes ont été légèrement améliorés, mais on reste encore loin des ténors du genre. Le jeu est peu gourmant en ressources, un Pentium III à 600 MHz (avec une carte 3D 32 Mo et 128 Mo de Ram) est suffisant. La difficulté, très critiquée, a été revue à la baisse. Du coup, les 21 missions proposées font un peu juste et le jeu en réseau tombe à pic pour relever la sauce... Sauce tartare, bien sûr !

Olivier B.

Un « renifleur » GSM

L'inquiétude augmente, parmi la population, quant aux éventuels risques sanitaires liés aux téléphones portables et à leurs stations de base ou « relais ». Énormément d'idées fausses ont été propagées, tandis que les meilleurs experts hésitent encore à prendre position. Dans ce contexte d'incertitude, un montage électronique très simple peut aider à se faire une opinion par ses propres moyens.

Patrick Gueulle

Partout en Europe, les téléphones portables « GSM » fonctionnent sur des fréquences de 900 ou 1800 MHz (contre 1900 MHz aux USA), c'est-à-dire déjà dans le domaine des « hyperfréquences ». Les fours à micro-ondes, pour leur part, opèrent le plus souvent entre 2400 et 2500 MHz. L'ordre de grandeur est donc le même, mais les puissances mises en jeu n'ont aucun rapport : plusieurs centaines de watts pour un four, 2 W au maximum pour un téléphone portable (8 W pour un modèle de voiture), et seulement quelques dizaines de watts pour la plupart des stations relais. C'est infime à côté des dizaines de milliers de watts des émetteurs de télévision, dont personne ne paraît pourtant se soucier, sans même parler des équipements militaires comme les radars. À elle seule, la tour Eiffel rayonnerait ainsi une puissance bien supérieure à celle de tous les relais GSM du pays réunis !

Tout le problème vient du fait que l'antenne d'un téléphone portable est tenue dangereusement près du cerveau, et que les stations relais fleurissent de préférence au beau milieu des zones les plus peuplées. Il faut toutefois savoir que les antennes de celles-ci concentrent leurs émissions en d'étroits faisceaux, soigneusement orientés, dont les effets nocifs diminuent avec le carré de la distance (à dix mètres, le rayonnement est déjà cent fois inférieur à celui constaté à un mètre).

Aussi curieux que cela puisse paraître, habiter à quelques mètres des antennes d'un relais (mais en dessous ou par derrière) est donc bien moins dangereux qu'utiliser tous les jours un téléphone portable !

Un détecteur de rayonnement

Bien entendu, le petit montage dont nous vous proposons la réalisation ne prétend pas se substituer à des instruments de mesure étalonnés, dont même les spécialistes ont encore du mal à tirer des résultats significatifs. Simple « détecteur », il se borne à mettre en évidence les rayonnements impulsionnels excédant ceux que produirait un téléphone portable dans un rayon d'environ 50 cm de son antenne. On pourra ainsi mettre en évidence, par exemple, le fait que téléphoner avec un portable est grossièrement équivalent à coller l'oreille contre la porte d'un four à micro-ondes en fonctionnement !

Le schéma de la figure 1 a été conçu pour réagir à peu près comme ces chaînes Hi-fi qui émettent un puissant bourdonnement quand on se sert d'un téléphone portable dans leur voisinage immédiat. La fréquence de ce bourdonnement (217 Hz très exactement) correspond à un bref passage en émission du téléphone toutes les 4,616 millisecondes (entre deux, il fonctionne uniquement en réception). Dans le cas d'un four à micro-ondes, cette « modulation » se produirait plutôt à 50 ou 100 Hz, puisqu'elle est liée à la fréquence de son alimentation électrique. Chaque impulsion de haute fréquence atteignant le montage, avec une puissance suffisante, entraîne des conductions parasites de certains composants internes du circuit intégré LM 358. Remis au goût du jour, c'est tout bonnement le principe du bon vieux « poste à galène », et l'on entendra d'ailleurs parfois des émissions de radiodiffusion en branchant un écouteur (haute impédance) entre les points « Audio » !

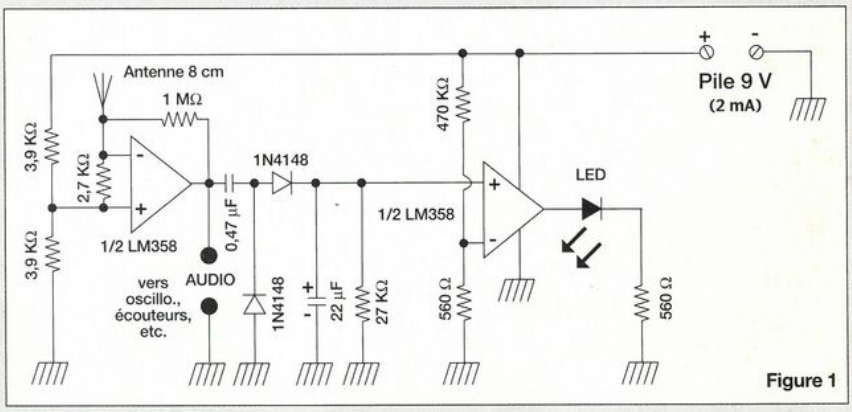

Figure 1

La mesure

Bien entendu, les connaisseurs préféreront brancher ici un oscilloscope, qui visualisera précisément la forme des impulsions captées (et c'est particulièrement intéressant si on arrive à s'approcher tout près des antennes d'une station relais !). La plupart du temps, on se contentera toutefois de regarder si la diode LED s'allume ou pas. Elle est, en effet, commandée par un comparateur qui ne réagit qu'au-delà d'une certaine intensité de rayonnement, correspondant à peu près à ce qu'il faudrait pour déclencher un « vibreur » autonome.

La réalisation pratique du montage nécessite la gravure d'un petit circuit imprimé simple face, selon le tracé de la figure 2. Une piste de celui-ci fait office d'antenne, sa longueur étant calculée de façon à être accordée à la fois sur les fréquences de 900 et 1800 MHz, qui ont la bonne idée d'être multiples entre elles. Les composants, tous très courants, étant soudés conformément au plan de la figure 3, il ne reste plus qu'à brancher une pile 9 V et à procéder aux premiers essais.

La LED devra s'allumer si on approche le montage de la porte d'un four à micro-ondes en fonctionnement (la distance de détection renseignant d'ailleurs sur la qualité de son étanchéité), ou d'un téléphone portable en communication (ou en train de sonner). Mais c'est surtout pour surveiller un relais 1800 MHz, installé juste au-dessus de sa tête, que l'auteur a imaginé ce montage. Il dort maintenant parfaitement rassuré !

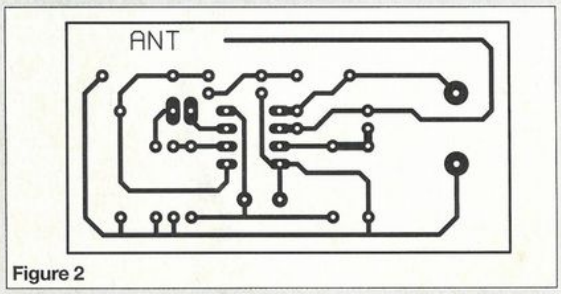

Figure 2

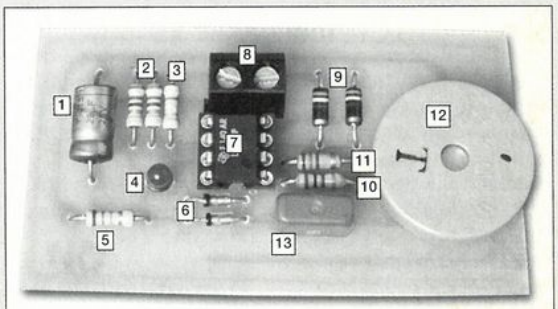

1	.....22 µF	8	.....Pile 9V
2	.....2 x 560 Ω	9	.....2 x 3,9 KΩ
3	.....470 KΩ	10	.....1 MΩ
4	.....LED	11	.....2,7 KΩ
5	.....27 KΩ	12	.....Audio
6	.....2 x 1N4148	13	.....0,47 µF
7	.....LM358		

Figure 3

Bidouilles !

Deux œufs hachent, ou comment planter Windows XP

Microsoft avait annoncé que le fleuron de sa technologie, *Windows XP*, était le système d'exploitation le plus stable jamais sorti de son centre de développement. Zappadoodle.com propose une expérience intéressante afin de le vérifier. Considérons le programme suivant :

```
main () {
 for (;;) {
  printf
("planté!\t\b\b\b\b\b\b") ;
 }
}
```

Anodin en apparence, ce programme se contente théoriquement d'afficher quelques caractères spéciaux dans une fenêtre *MS-Dos*. Mais la plupart des versions de *Windows NT, 2000, XP* ne l'entendent pas de cette oreille puisqu'elles plantent invariablement à l'exécution ! D'abord incriminé, le compilateur de Microsoft, *Visual Studio*, s'est vu blanchi suite au comportement similaire à l'exécution du même programme, issu d'un autre compilateur (*Symantec*, *Cygnus GCC*, etc.). Mieux, il existe désormais de nombreuses versions de ce programme. Que ce soit en langage *Perl*, *Python*, *Java*, en *C#*, *Delphi* ou même en *Visual Basic*, il apparaît définitivement que le système d'exploitation de Microsoft ne supporte pas que l'on touche, même innocemment, à sa sortie standard. Toujours plus fort, un hacker a proposé un simple fichier texte contenant des caractères de tabulation et de retour arrière dont la lecture à l'aide de la commande *type* signe également l'arrêt de mort de la machine concernée.

Windows NT/2000/XP étant multi-utilisateurs, on aurait pu espérer qu'un tel problème n'affecte que l'administrateur du système concerné, mais, là encore, tout le monde peut en profiter, que ce soit un utilisateur local, ou distant (client web ayant profité d'une faille pour accéder à la console du système).

Après déboguage des informations système, il apparaît que c'est une fonction de niveau 0 (l'interruption 2Eh) qui est appelée de façon incorrecte. Savoir que l'appel non vérifié provient du sommet de la couche applicative du système ne peut que laisser perplexe l'utilisateur le plus confiant, surtout quand Microsoft, avertie de ce bug depuis maintenant des années, n'a jamais manifesté la moindre intention d'y remédier !

Pas de Bill

Modifier les répertoires par défaut

Sous *Windows 9x/XP/2000/NT3*, les documents sont rangés par défaut dans le répertoire appelé *Mes Documents*. Si vous désirez changer d'emplacement, cliquez sur *Démarrer* puis *Exécuter*. Tapez « regedit » et validez par *OK*. Recherchez la clé suivante :

HKEY_CURRENT_USER\Software\Microsoft\Windows\CurrentVersion\Explorer\Shell Folders

La valeur *My Pictures* correspond au répertoire *Mes Images*. *Personal* n'est autre que le répertoire *Mes Documents* tant convoité. Il vous suffit donc de double-cliquer sur ces valeurs afin de remplacer le chemin par celui du répertoire de votre choix. De la même manière, vous pouvez modifier le répertoire de stockage des fichiers temporaires Internet, des *cookies*, du bureau, des polices de caractères ou encore de l'historique. Ensuite, quittez la base de registres et rebootez la machine pour que les changements soient effectifs.

J.

Les paramètres cachés de Format

Les fonctions de la commande *Format* (*MS-Dos*) ne sont pas listées en intégralité par le *switch* « /? » ! Voici les paramètres secrets.

Format drive: /AUTOTEST vérifie le format actuel du disque (sauf, si /AUTOTEST et suivi de /U) puis formate de manière inconditionnelle et irréversible. Rien ne vous sera demandé à la fin du processus. Fonctionne à la fois pour les disquettes et les disques durs. Uniquement pour *Dos 5.0* ou plus.

Format drive: /BACKUP idem que ci-dessus, mais ne s'applique qu'aux disquettes. Autre différence, une fois la vérification et le formatage effectués, le nom de volume de la disquette est malgré tout demandé. Enfin, il affiche les statistiques de formatage. Uniquement pour *Dos 5.0 ou plus*.

Format drive: /SELECT lit le secteur système du disque (sur *Dos 5.0* ou plus). Sous *Dos 4.0*, fonction identique à Format /BACKUP.

Format drive: /U effectue un formatage inconditionnel et irréversible. Tous les octets de données sont détruits et remplacés par la valeur F6h. Uniquement pour *Dos 5.0* ou plus.

Format drive: /SELECT /U rend une disquette illisible en remplissant le secteur système de zéros (F6h). Les autres secteurs demeurent inchangés. Il est vivement déconseillé d'utiliser cette commande ! Uniquement pour *Dos 5.0* ou plus.

Format drive: /Z:n permet de formater un disque FAT32 en spécifiant la taille des clusters (un multiple de 512 octets). « n » correspond à n x 512 octets. Ainsi n=1 donne des cylindres de 512 octets, n=2 donne 1024 octets, etc. À réserver aux utilisateurs avertis ! Uniquement pour *Windows 95 OSR 2* avec *Dos 7.1* ou plus.

Jay

Une Geforce 3 PC sur Mac

Vous trouvez injuste de devoir payer (beaucoup) plus cher une Geforce 3 pour Mac alors qu'il s'agit ni plus ni moins de la même carte que sur PC (seul le *BIOS* diffère) ? Nous aussi ! C'est pourquoi nous vous proposons un moyen d'économiser une somme non négligeable ! En effet, il est possible de flasher le *BIOS* de votre Geforce 3 PC avec un *BIOS* Mac. Procurez-vous l'utilitaire de flashage NVFLASH.EXE dans sa version 3.18 (ou plus récente) sur http://koti.mbnet.fi/uood/nvflash318.zip ou http://www.x-bios.3dgames.ru/files/other/nvflash.zip, ainsi que la ROM Mac de la Geforce 3 sur http://homepage.mac.com/bhduxbury/.cv/bhduxbury/Public/gf3/AENV%20MacFlash%20[1045-MRS]-binhex.hqx (vous pouvez tenter aussi le fichier 1049 ou 1055). Ensuite, il vous suffit de créer une disquette de *boot Dos* sur un PC.

Sous *Windows*, cliquez sur *Démarrer*, puis *Paramètres* et *Panneau de Configuration*. Double-cliquez sur *Ajout/Suppression de programmes*. Dans l'onglet *Disquette de démarrage*, appuyez sur le bouton *Créer une disquette*. Une fois celle-ci créée, copiez dessus le fichier NVFLASH.EXE ainsi que la ROM Geforce 3 Mac. Éteignez la machine, installez la Geforce 3 dans le PC et redémarrez-le. Vous devrez *booter* sur la disquette de démarrage, veillez donc à régler le *first boot device* sur *Floppy* dans le *BIOS* (touche *Suppr* au démarrage du PC, en général, pour y accéder, consultez votre documentation). Une fois le *Dos* chargé, tapez la ligne de commande suivante au prompt : NVFLASH -f *nomdelaROM* . Attention : ne mettez surtout pas le PC hors tension lors du processus de flashage du *BIOS* ! La rédaction décline toute responsabilité en cas de panne.

Il ne vous reste plus qu'à installer votre nouvelle Geforce 3 « Mac » sur votre G4.

J.

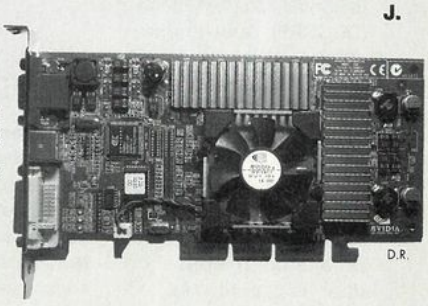

Un abonné Orange voit rouge !

En avril 1999, j'ai acheté le kit Mobicarte de Itineris. Un an plus tard, j'obtiens du service client les codes de déverrouillage. Dans le contrat, l'opération est stipulée gratuite. Problème : ils ne marchent pas ! L'opérateur me renvoie alors vers Mitsubishi, fabricant de l'appareil. La situation devenant compliquée, je laisse tomber. Finalement, en avril 2001, je réessaye les codes, sans succès. Pis, le téléphone se bloque complètement ! Je recontacte le service client qui me communique des codes complètement différents ! À nouveau, il me redirige vers le constructeur en justifiant son impossibilité technique de procéder au déblocage. J'insiste : Itineris me propose alors d'échanger mon portable moyennant 74 € convertis en crédit Mobicarte, à charge pour moi de contacter le service après vente (0,34 € /min). Bêtement, j'accepte et paye. Un transporteur doit passer pour procéder à l'échange. Après plusieurs rendez-vous non respectés, je récupère enfin un téléphone neuf, mais sa batterie s'avère défectueuse. Nouvel échange : idem ! Exaspéré, j'exige le remboursement des 74 €, d'autant que j'ai pris un autre kit depuis. Au regret, le SAV m'indique qu'il ne peut que me proposer un nouveau portable ! Il me raconte, en passant, qu'avant de signer les bons de livraison, j'aurais dû tester les téléphones ! Depuis, la situation est dans l'impasse...

Soeren Dupeux-Maire

LE VIRUS INFORMATIQUE

L'obligation de vérifier les livraisons ne concerne que les vices apparents, non ceux découverts par l'utilisation de l'appareil. S'agissant du blocage du téléphone, les opérateurs doivent dans les 6 mois communiquer systématiquement et gratuitement à l'abonné les moyens de le désimlocker, conformément à l'article 2.3 de l'arrêté du 17 novembre 1998 (http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/jorf_nor.ow?numjo=ECOI9800816A). À défaut ? Il a droit à réparation. Dans un cas similaire au vôtre, le tribunal d'instance de Vanves a, le 17 janvier 2002, condamné Orange à 333 € de dommages et intérêts. Cette somme correspond au prix du téléphone dans le commerce. L'opérateur nous en tout cas a assuré que son service consommateur allait vous offrir 76,22 € de crédit Mobicarte. Finalement, tout se débloque !

Ils Noos prennent pour quoi ?

En septembre 2000, je complète mon abonnement NoosTV par NoosNet. Les frais d'installation sont offerts avec un an de location du modem, 16,62 € de remise et trois mois d'abonnement à NoosTV. Malheureusement, tous ces cadeaux ont été oubliés et, depuis cette date, je suis victime de prélèvements automatiques abusifs ! Par exemple, on m'a prélevé de 147,57 €, sans justificatif ni explication. De même, on me comptera deux fois la location du modem... Certaines factures sont même oubliées, ce qui vaudra à Noos un rappel à l'ordre de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Autre irrégularité : les prélèvements s'effectuent aux environs du 7 de chaque mois, les factures sont datées au premier, mais je ne les reçois que le 25 ! J'ai régulièrement appelé le service clients (0,15 €/min) pour obtenir la régularisation des trop prélevés, en vain... Le 9 octobre, le ton est monté d'un cran : la société m'a menacé d'une majoration de 7,62 € pour frais de dossiers, si le règlement ne leur parvenait pas avant... le 4 octobre ! Afin de ne payer que ce que je dois, j'ai rapidement opté pour un mode de règlement par chèque : on me facture les dettes accumulées, je déduis les trop-perçus et ne règle que la différence ! Noos m'a cependant offert la location du modem jusqu'en février 2002. Quoique... les factures me réclament toujours les frais de la location attenants ! Pas grave : je me ferai un avoir au mois suivant !

Patrick Vizet

LE VIRUS INFORMATIQUE

D'autres que vous ont connu des déboires identiques : facturations exotiques, lettres en recommandé avec A.R., réceptionnées mais restées sans suite... Noos nous a confié avoir rencontré de « *lourds problèmes informatiques* », dont vous avez été l'une des victimes. Votre solde indûment débiteur devrait à ce jour être effacé et vos problèmes réglés. Vous bénéficierez également d'un geste commercial, par le biais d'une période d'abonnement gratuite à NoosTV et NoosNet. Un geste qui remplace les dommages et intérêts auxquels vous auriez pu prétendre devant un tribunal. Rappelons que les prestataires de services ont l'obligation de fournir une facture lorsque le prix est supérieur ou égal à 15,24 € ou si le consommateur le demande. La note doit être délivrée dès que la prestation a été rendue et, en tout état de cause, avant le paiement du prix. Si les problèmes d'autres lecteurs perdurent, n'hésitez pas nous recontacter par courrier ou à vous regrouper à plusieurs derrière une association d'usagers, telle www.luccas.org.

SAV qui peut !

J'ai acheté un kit Wireless Home Networking chez sitecom.com. Le produit étant compatible *Windows 2000*, je pensais qu'il le serait avec mon *XP*. Eh non ! On ne peut néanmoins rien reprocher à Sitecom puisque l'erreur m'incombe. Cependant, le vendeur annonce pour fin novembre, une « *prochaine mise à disposition de drivers* XP *pour toute la gamme de produits* ». Mi-décembre, toujours rien. J'envoie un mail au support technique qui m'explique que le produit ne marche pas sous *XP*. Sans blague ? Re-mail. On me conseille, cette fois, de retourner le kit et d'attendre la sortie d'un futur produit compatible ! Mécontent, je joins le support anglais. Celui-ci me répond qu'il y a malentendu, que je serai averti dès que le driver *XP* sera opérationnel. Je recommence à attendre... Surprise : sitecom.com mentionne désormais que les utilisateurs sous *XP* sont priés de les contacter. Ce que je fais. Réponse : « *notre kit ne fonctionnera pas sur* XP. *Vous pouvez acheter la version 2 du kit qui, elle, est compatible et onze fois plus rapide. Nous reprenons votre ancien matériel* [...] *vous n'aurez à payer que la différence. Pour plus d'information, téléphonez à notre agence allemande* ». Deux mois d'attente pour ça et je suis en plus censé contacter des gens en Allemagne ! En plus, j'ai eu beau chercher dans les magasins, je n'ai pas encore trouvé des kits version 2 disponibles !

Christian Kaspar

LE VIRUS INFORMATIQUE

Le directeur de SiteCom France nous a avoué que « *dès la sortie du nouveau produit Microsoft, nous avons rencontré quelques problèmes et avons essayé de gérer au mieux la compatibilité des produits en fonction des informations disponibles. Nous ne sommes pas parfaits et nous vous présentons nos excuses. Nous ne laisserons pas un client dans le besoin* ». Certes, mais il ne peut que réitérer son geste commercial en reprenant le produit et déduisant son prix d'achat (257 ou 227 €) du prix de vente du kit Wireless 2 (disponible à 390 €). L'offre est valable pour tous les kits achetés avant la sortie de *XP*, « *jusqu'à mi-novembre, et au-delà au cas par cas* ».

Dessin d'un lecteur

Forum

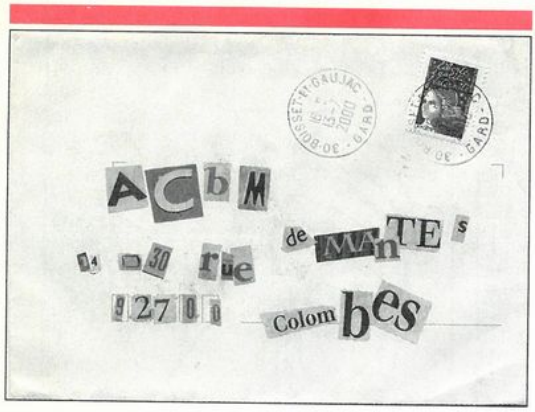

Club inter... minable

Le 16 décembre 2001, j'achète un pack ADSL Club Internet dans une grande surface. Cinq jours après, le FAI m'écrit pour m'annoncer l'arrivée sous 15 jours environ de mes identifiant et mot de passe. Trois semaines passent, je constate que ma ligne ADSL est active. Je téléphone au FAI pour m'étonner de n'avoir rien reçu. Réponse : « *c'est une erreur de notre part, vous n'êtes pas encore basculé sur le forfait ADSL. Cela devrait être réglé demain* ». Le lendemain, pas de connexion ! Je rappelle : mêmes réponses, mêmes promesses et toujours rien... Nouvelle tentative. Là, après m'avoir fait attendre un quart d'heure, on me raccroche au nez ! Je rappelle et tombe sur quelqu'un enfin désireux de m'aider. Il me communique mes identifiants, mais cela ne marche toujours pas. Il me conseille alors d'appeler le service ADSL pour plus d'informations, ce que je fais. Après dix minutes d'attente, on me répond que le service est fermé et qu'il me faut rappeler le lendemain avant 17 heures ! Je laisse passer quelques jours, histoire de me calmer et rappelle le vendredi 18 janvier. On m'explique alors que je serai certainement connecté la semaine suivante et que « *je n'ai pas à me plaindre car il y en a qui attendent depuis le mois de novembre* » ! 36 jours plus tard, rien n'a changé. Si ce n'est que Club Internet justifie cette fois son retard parce qu'il n'a toujours pas l'accord de France Télécom pour mettre en service ma ligne ! Aujourd'hui, on ne peut plus me donner de délai...

T. Duez

LE VIRUS INFORMATIQUE

« Suite à sa demande d'abonnement, nous avons attendu la notification de raccordement par France Telecom. Après un appel de l'abonné fin janvier, nous avons constaté qu'il n'avait pas reçu son courrier et lui avons indiqué ses login et password. [...] Depuis février, il se connecte normalement » **assure Club Internet. Votre cas n'est, malheureusement, pas isolé, d'autres abonnés (d'autres FAI également) ont rencontré des problèmes similaires. Une récente décision du Conseil de la Concurrence a bien imputé à l'opérateur historique certains de ces retards. Cependant, cela ne peut totalement excuser le non-respect du délai de 15 jours. Dans ces hypothèses, l'abonné est en droit d'exiger la résiliation du contrat pour inexécution des engagements du FAI.**

Silence, on enregistre !

Chaque lundi, je reçois normalement les statistiques de téléchargement de mes *sharewares* disponibles sur Telecharger.fr, site de la société Anshare. Vendredi 8 février, un message du webmaster m'indique que Telecharger.fr est mort et son contenu a migré vers Logitheque.com. Je demande une explication. Réponse : « *je ne souhaite pas en dire plus* ». Je regarde alors la base *whois* et constate que le nom de domaine Telecharger.fr est disponible. J'essaie de le réserver : trop tard, c'est déjà en cours ! Le lundi suivant, Telecharger.fr redirige automatiquement vers Telecharger.com, l'un des sites de *01Net*. Évidemment, mes statistiques de téléchargement ont baissé (- 40 %) sur Logitheque.com. Je soupçonne que Telecharger.fr a fait l'objet d'une bataille d'appropriation, dont *01net* est sorti vainqueur. Sur quels critères ? Pourquoi une telle opération, après qu'Anshare a géré ce site pendant tant d'années ? Est-ce en rapport avec la nouvelle possibilité de nommage pour les propriétaires légaux des marques ?

Anonyme

LE VIRUS INFORMATIQUE

Les différents acteurs de cette opération n'ont pas daigné nous apporter d'explication sur cet épisode. Le webmaster du site Logitheque.com nous a seulement avoué être soumis à un devoir de réserve. Peut-être aussi s'agit-il d'une simple vente ? Dans tous les cas, il est regrettable que les utilisateurs comme vous n'aient pas été mieux informés alors qu'ils sont le fond de commerce du site en question.

Wanadouble

Le 2 novembre 2001, je passe d'un forfait Wanadoo de 30 heures vers un abonnement ADSL Extense auprès du même FAI. Un mois après, ma facture indique 483,72 € au lieu de 45,42 €. Une erreur évidente. On me débite les deux abonnements et reporte l'intégralité des heures internet sur mon ancien forfait (30 heures au taux normal, 141 heures en majoré) ! Je téléphone à Wanadoo qui reconnaît son erreur, mais prévient immédiatement : « *il n'est pas possible d'empêcher l'ordinateur de faire le retrait* » ! On me promet toutefois une régularisation rapide. *Fair-play*, je décide d'attendre. Inutilement : un mois plus tard, je suis débité, cette fois, de 348,96 €. Mêmes motifs et mêmes remarques. Je secoue sévèrement les gens de l'agence, qui téléphonent eux-mêmes au centre comptable. Sous dix jours, je serai remboursé, me promettent-ils. Dix jours passent, je retéléphone pour m'entendre chanter le même refrain ! J'envoie une lettre avec accusé de réception, j'envoie des mails aux services concernés : 15 jours après toujours rien !

Bruno Vedder

LE VIRUS INFORMATIQUE

Le service commercial nous a juré avoir procédé à plusieurs virements en janvier, contrairement aux pièces (factures, relevés de comptes...) que vous nous avez fournies. L'explication ? Les remboursements prennent quatre semaines chez Wanadoo ! Nous leur avons fait remarquer que les abonnés ne bénéficiaient pas d'un tel délai de leur côté : silence gêné... Le service a conseillé de passer en mode chèque pour que vous ayez une pleine maîtrise des factures... (même s'il demande le paiement par virement à l'inscription !). Améliorer le service comptabilité de Wanadoo ne serait-ce pas plus efficace ?

le service apres vente

COMME UN GANT...

DERNIER NUMÉRO !

3000 bonnes affaires jeux vidéo et informatique

Demandez-le à votre marchand de journaux !

En cas de rupture de stock, commandez-lui le magazine référencé M4401

Le magazine de l'interdit !

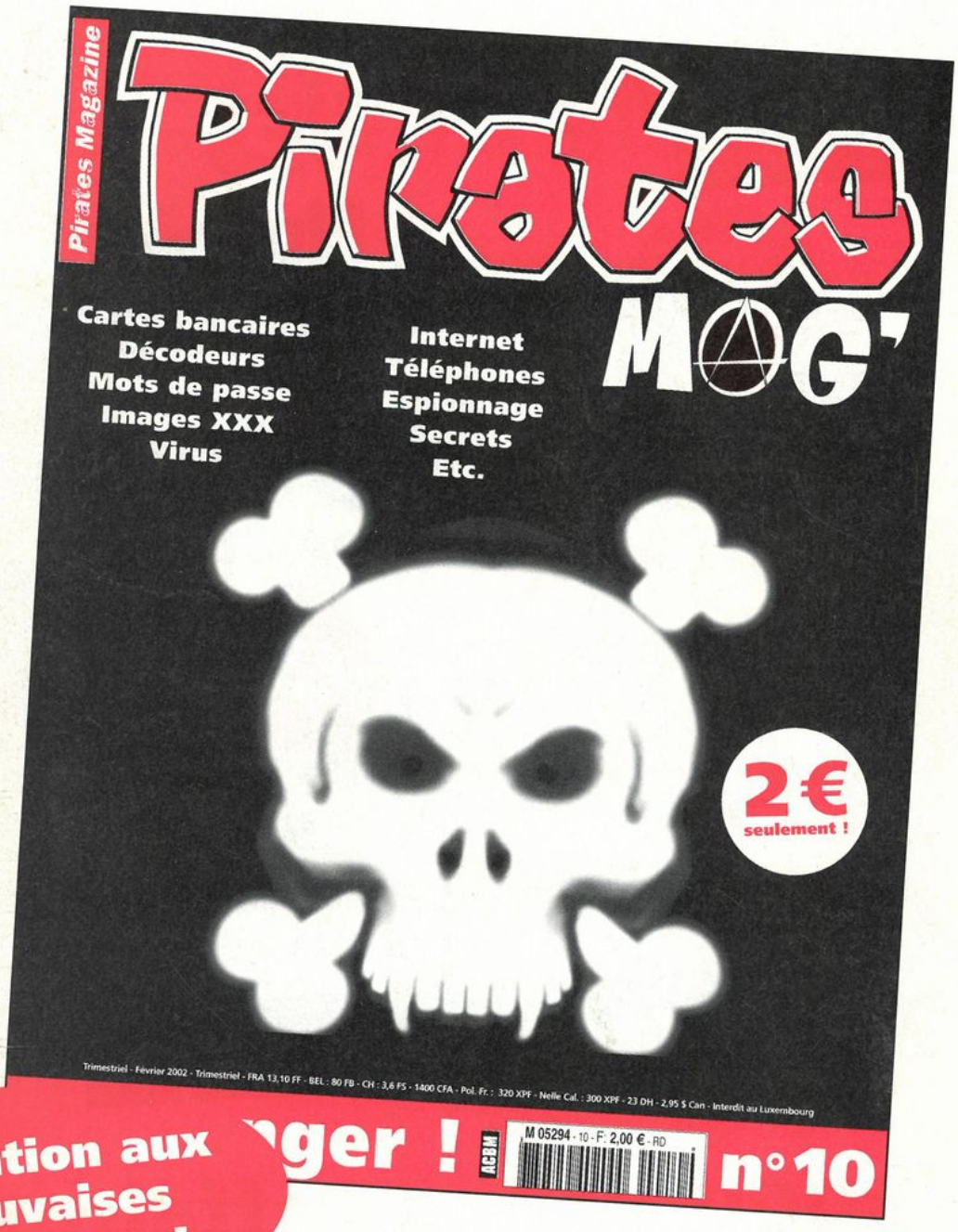

Attention aux mauvaises imitations !

Chez votre marchand de journaux

En cas de rupture de stock, commandez-lui le magazine référencé M5294